



Budget 2015

Un budget responsable pour l'avenir de notre Ville & des générations futures

Conseil communal du 11 décembre 2014

Intervention de Cécile Crefcoeur, Echevine en charge des Finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Echevins,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Chers collègues,

L'ordre du jour en matière de finances étant particulièrement chargé, je vous proposerai de globaliser mon intervention sur le sujet et notamment sur les deux points essentiels que constituent le budget 2015 et l'actualisation du plan de gestion 2015-2020.

Comme vous le savez, la situation financière de notre Ville est préoccupante et le budget initial 2015, tel qu'il vous est soumis ce jour, constitue un tournant pour notre Ville et l'assainissement de ses finances publiques.

En effet, après huit années d'efforts, nous estimions avoir tout mis en œuvre pour que l'équilibre budgétaire soit atteint en 2015 et que Namur renoue avec des finances saines et un budget en équilibre à l'exercice propre. Nous pouvons d'ailleurs constater

que nos finances se sont effectivement assainies progressivement et de manière volontariste depuis 2007, à coup de mesures de gestion rigoureuses et responsables tant en recettes qu'en dépenses.

Mais malheureusement l'équilibre ne sera toutefois pas au rendez-vous en 2015. Je devrais dire : ne sera « plus » au rendez-vous, car malgré des trajectoires budgétaires encourageantes qui nous laissaient augurer du meilleur il y a quelques temps encore, la situation s'est considérablement détériorée en l'espace de trois mois, pour des raisons totalement externes à notre propre gestion.

Pour rappel, lors de la présentation de la MB 2 en octobre dernier, je précisais dans mon propos que *toutes choses restant égales par ailleurs, l'équilibre est donc en vue mais reste néanmoins très précaire*. L'avenir nous a appris que c'était peu dire et que cette précaution oratoire se justifiait pleinement.

En effet, entre l'approbation du pré-budget 2015 par le Collège et le travail sur le réel budget 2015 début novembre, nous avons dû enregistrer trois mauvaises nouvelles exogènes en recettes.

Tout d'abord, la révision du montant du Fonds des communes pour l'exercice 2014, la révision du montant 2015 à inscrire ainsi que la révision des montants prévisionnels pour les exercices 2016 à 2020. Ensuite, la révision du montant des additionnels à l'IPP pour 2014 et pour 2015. Et Enfin, la révision du montant des additionnels au PI pour 2015.

Ces trois mauvaises nouvelles totalement indépendantes de notre gestion locale sont pour l'essentiel imputables à l'absence d'inflation (et donc, de manière corollaire, à une indexation plus faible ou inexistante de certaines recettes) et ont un impact négatif sur le budget 2015 de plus de 3 millions € (1,3 millions pour le fonds des communes, 971.000 € pour les additionnels à l'IPP et enfin 718.000 € pour les additionnels au PI)

Dans ce cadre, je tiens à faire une incise et à rappeler que la Région impose désormais aux communes l'obligation de présenter un budget avant le 31 décembre de l'année précédente mais qu'en parallèle, à dater du 10 novembre, nous ne disposons toujours pas de manière officielle des chiffres en matière d'IPP et de Fonds des communes. Cette absence d'informations fournies en temps et heures, fiables, officielles et transparentes dans les calculs qui sous-tendent les chiffres devra être corrigée pour l'avenir afin de donner aux communes la possibilité de préparer leur budget dans la sérénité que ce type de travail important nécessite.

Le budget 2015 n'est pas le seul concerné. En effet, outre l'impact sur le simple exercice 2015, ces diminutions de recettes ont bien évidemment un impact cumulatif et exponentiel sur les exercices suivants et donc sur les projections quinquennales 2016-2020.

En intégrant les différents paramètres d'évolution, et hors mesures, le déficit projeté pour les exercices futurs était de 4,9 millions € en 2016 pour atteindre le chiffre vertigineux de 12,3 millions € en 2020. Cette situation critique n'était évidemment pas tenable et la situation financière des autres niveaux de pouvoir nous imposait de trouver des solutions locales sans aide extérieure.

Afin d'assurer la poursuite de services publics de qualité, maintenant et pour le futur, la préservation de l'emploi en ces temps délicats de crise sur le marché du travail, la préservation du pouvoir d'achat des ménages, la dynamique de nos entreprises et des indépendants, la garantie d'une gestion saine des finances communales pour poursuivre notre politique d'investissement dans les infrastructures publiques et l'animation urbaine et enfin un soutien continu et conséquent au secteur associatif, le retour à l'équilibre structurel au plus vite a nécessité de prendre des mesures « correctrices » de la trajectoire budgétaire.

Compte tenu des efforts faits ces dernières années, faire porter l'ensemble des mesures exclusivement sur les dépenses n'aurait pas été réaliste et n'aurait pas permis de

maintenir l'outil en ordre de marche et de continuer à procurer aux namurois les services de qualités dont ils bénéficient à ce jour.

Dès lors, vous constaterez que les mesures prises concernent, sans tabou mais avec réalisme, à la fois les dépenses et les recettes.

En matière de dépenses de fonctionnement, le plan de gestion prévoit une diminution linéaire de 14,5% des dépenses de fonctionnement « modifiables » (soit hors « contrats » et articles liés à des recettes) pour une économie estimée dès 2015 à un montant total de plus de 1,5 millions €. Il est également prévu, une diminution complémentaire de 200.000 € de frais de fonctionnement en matière mobilité à négocier avec le TEC à partir de 2017 ainsi qu'une diminution complémentaire linéaire de 250.000 € de frais de fonctionnement sur des mesures d'économies ou de synergies à concrétiser d'ici 2018.

En matière de dépenses de personnel, il est prévu une mesure linéaire de non remplacement de tous les départs entre 2015 et 2020 sauf pour ce qui concerne les licenciements, les remplacements d'emplois liés à des normes minimales d'encadrement, les emplois subventionnés à 100 % et, bien entendu, ce qui a déjà été acté dans le cadre de décisions prises en 2013 et 2014 dans le cadre du plan d'embauche 2013-2015 (mesure également d'application dans les ASBL par-communales).

La prévision de cette mesure est faite sur base des chiffres réels des départs à la retraite certains (65 ans) et sur une estimation prudente des agents qui partiront à la retraite entre 62 et 65 ans mais aussi sur base des observations du passé en ce qui concerne les non-remplacements d'absences temporaires.

Sur base des informations à notre disposition à ce jour, le nombre d'agents mis à la retraite qui ne seraient pas remplacés, dans le cadre de cette mesure, est estimé à 123 personnes pour une économie totale, à l'horizon 2020, de 5,4 millions € (pour information, le nombre d'agents en fonction est de l'ordre de 1.450 unités pour 1.290 EQTP).

Cette mesure douloureuse au niveau du fonctionnement communal est indispensable pour ne pas devoir recourir à des licenciements « secs », supprimer des avantages acquis ou encore remettre en cause la politique de nomination comme cela est envisagé dans d'autres communes.

L'objectif, chiffré à l'horizon 2020 de 5,4 millions €, est la résultante d'une mesure linéaire et inégale entre services notamment en fonction de la pyramide des âges, qui devra inévitablement s'accompagner d'une réflexion sur les tâches menées par l'administration, une rationalisation du travail et une redistribution des effectifs entre services ou départements sur base d'un travail d'analyse à effectuer par le Département des ressources humaines.

En matière de dépenses de transferts, le plan de gestion envisage quatre mesures :

Tout d'abord, la limitation de la dotation au CPAS par plusieurs « corrections techniques » qui ne doivent pas handicaper le CPAS dans ses missions premières mais qui permettent de faire davantage « coller » les budgets à la réalité des chiffres des comptes passés : l'adaptation des paramètres d'inflation salariale au CPAS de la même façon qu'à la Ville pour un gain à l'horizon 2020 de 1,9 millions € ; la correction des dépenses de personnel de 1% sur base du constat du compte 2013 pour un effet cumulatif de 300.000 € ; la correction des dépenses de fonctionnement à concurrence de 72.000 € cumulatifs sur base du constat du compte 2013 ; une diminution complémentaire linéaire de 250.000 € sur des mesures d'économies à concrétiser d'ici 2019 ; et enfin un prélèvement de 460.000 € par an dès 2015 dans la provision de 4,6 millions constituée à cet effet par la Ville en 2014.

Ensuite, une diminution de la dotation à la future Zone NAGE de 250.000 € pour l'exercice 2015 et une diminution de la dotation à la Zone de police de 100.000 € pour l'exercice 2015 en complément de l'effort structurel de 500.000 € intégrés en MB dès 2014 ;

Enfin, une diminution linéaire des transferts aux associations d'un pourcentage de 5 à 10 % (sauf rares exceptions) pour un montant de 270.000 € dès 2015, les associations en charge de « grande précarité » ayant été immunisées de cette mesure.

En matière de dépenses de dette, en complément du travail régulier sur la gestion active de la dette et de la recherche permanente de nouveaux modes de financements attractifs, il est prévu un allongement de la période et de la progressivité de remboursements de certains emprunts de 20 en 30 ans pour un effet prudent estimé à un minimum de 500.000 € dès 2015. Une fois ce dossier technique fin prêt, il fera l'objet d'une décision du Conseil et sera soumis à la tutelle conformément au prescrit légal en la matière.

En matière de recettes de transferts, le plan de gestion prévoit quatre mesures :

Tout d'abord, la majoration d'un demi pourcent (0,5%) de la taxe additionnelle sur l'IPP pour une recette supplémentaire en année pleine estimée de manière prudente à 1,7 millions €. (Soit une moyenne de 15 € par an par habitant. Bien entendu, il ne s'agit que d'une moyenne et la réalité sera différente pour chacun proportionnellement à ses revenus). Cette majoration portera le taux à 8,5 % alors que le maximum régional autorisé est de 8,8 % et que le taux moyen du cluster des communes comparables à Namur est de 8,51 %.

Ensuite, la majoration de 10 € de la taxe sur les égouts pour une recette supplémentaire estimée à 450.000 € (soit une moyenne de 4 € par an par habitant) Cette majoration portera le montant de la taxe à 46 €, soit 30 % de moins que le maximum régional autorisé à hauteur de 65 €.

Enfin, la majoration du montant des billets forfaitaires pour les zones bleues de 11 à 12 € et de 22 à 26 € pour les zones horodateurs. Le bénéfice de cette mesure, qui ne touchera, je le rappelle, que les personnes en infraction, est estimé à 300.000 €.

Et comme quatrième mesure, l'intégration de manière très prudente à partir de 2017 du montant de l'additionnel à la taxe régionale sur les pylônes (540.000 €) qui pourrait être légalement inscrite dès 2015 mais pour laquelle de nombreuses incertitudes subsistent quant à la capacité de la région à lever cet impôt.

L'ensemble de ces mesures portent *in fine* sur un total de près de 5 millions € dès 2015 dont 4,25 millions € en dépenses et 750.000 € en recettes, soit une proportion de 85 % de l'effort en dépenses et 15 % en recettes (dont 40 % pour des comportements infractionnels). A l'horizon de 2020 toutes ces mesures porteront sur un total de 14 millions € dont 78 % de l'effort en dépenses et 22 % de l'effort en recettes.

Voici qui clôtüre le catalogue des mesures prévues au plan de gestion afin de recouvrer l'équilibre de manière structurelle dans la période 2015-2020.

Cela va sans le dire, mais il convient de rappeler que ce plan de gestion, tout comme le budget 2015, a été soumis à l'examen préalable du CRAC et de la DGO5 à l'occasion de plusieurs réunions qui ont permis d'en valider les hypothèses, les chiffres et les trajectoires envisagées. Bien entendu, s'agissant de projections à cinq ans, elles devront faire l'objet d'évaluations régulières quant à la portée réelle des mesures prévues au regard des taux d'évolutions retenus.

Ces différents éléments relatifs aux mesures de gestion précisés, nous pouvons en venir au budget 2015 et par facilité, j'arrondirai parfois certains chiffres.

En préambule, je tiens à préciser qu'en ce qui concerne les comparaisons avec le passé, il conviendra d'être particulièrement prudent à l'avenir. En effet, le budget 2015 constitue un tournant et intègre deux mouvements essentiels qui rendront les comparaisons moins pertinentes et aisées: tout d'abord, le transfert des recettes et des dépenses du SRI en une dotation à la zone NAGE et ensuite, l'intégration en année pleine du nouveau mécanisme relatif aux cotisations sociales du personnel APE

Les résultats au budget ordinaire

L'exercice propre du budget ordinaire se solde par un mali de 1,6 millions €, le total des recettes et des dépenses ordinaires à l'exercice propre s'élevant à près de 170 millions €.

Ce mali intègre la constitution d'une provision de 1,5 millions € pour « risques de recettes fiscales » (dépense de prélèvement) et, abstraction faite de cette provision pour l'avenir, le résultat à l'exercice propre se solde par un mali de l'ordre de 90.000€.

Le résultat des exercices antérieurs est également présenté en mali de 1,4 millions € en raison de l'estimation à la baisse des additionnels à l'IPP pour l'exercice 2014 notifiée mi-novembre et dès lors non intégrée en MB 2.

Le mali tant à l'exercice propre qu'aux antérieurs est compensé par un prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire.

Pour rappel, à l'issue de la MB 2, le fonds de réserve ordinaire s'élevait à 7,4 millions €. Après le vote de ce budget ordinaire 2015, il présentera un solde de 4,3 millions € et une ponction moyenne de 780.686 € par an depuis 2008 (hors opérations exceptionnelles).

Il convient de noter que ce fonds devra être préservé pour l'avenir afin de pallier d'éventuelles mauvaises nouvelles qui se feraient jour dans les années futures.

Les dépenses ordinaires

Le total des dépenses ordinaires à l'exercice propre s'élève à 170 millions € ventilés selon les quatre catégories de dépenses principales : le Personnel, le Fonctionnement, les Transferts et la Dette.

Les dépenses de Personnel représentent 70,5 millions € soit 41,29 % du total des dépenses ordinaires. Ces dépenses diminuent de 9,8 millions € par rapport à 2014.

La différence est essentiellement imputable au transfert des charges du personnel du SRI vers la zone Nage et abstraction faite de cela, les dépenses de personnel augmentent en réalité de 1,1 millions € par rapport à la dernière MB.

Les crédits prévus tiennent compte des effets du plan d'embauche 2014, du plan d'embauche 2015, des annales, des diverses évolutions de carrière, des revalorisations barémiques ainsi que du phasage du processus de nominations et de promotions envisagé par l'extension du cadre votée à l'unanimité du Conseil en 2014.

Les dépenses de Fonctionnement s'élèvent à 26,4 millions €, soit 15,47 % du total des dépenses ordinaires et diminuent de près d'1 million € par rapport à la dernière MB.

Cette diminution traduit notamment la diminution linéaire des crédits de fonctionnement « modifiables » prévue au plan de gestion ainsi que les transferts des dépenses du SRI.

Les dépenses de Transferts s'élèvent à 53 millions €, soit 31,14% du total des dépenses ordinaires. Ces dépenses augmentent de plus 10 millions € par rapport à 2014.

Cette augmentation est essentiellement due à la création de la dotation à la zone Nage pour un montant de 9,7 millions € et abstraction faite de ce point, ces dépenses augmentent en réalité de 280.134 €.

Les principaux mouvements concernent les dotations au CPAS, à la ZP et aux associations.

La dotation au CPAS s'élève à 15.860.454 € et est diminuée de 188.352 € par rapport à la dernière MB. La dotation prévue est conforme au plan de gestion de la Ville et aux mesures « correctrices » visées supra qui sont de nature à adapter la dotation à la réalité des comptes du passé et à intégrer de nouveaux paramètres d'inflation sans handicaper le CPAS dans son fonctionnement quotidien et dans ses missions premières.

Le CPAS devra adapter son budget 2015 en conséquence dès la MB 1, et traduire cela dans ses projections pluriannuelles.

La dotation à la ZP s'élève à 18.319.600 € soit une augmentation de 950.763 € par rapport à la dernière MB. Pour rappel, cette augmentation est essentiellement liée au surcoût des cotisations de pensions des agents dans un budget où les dépenses de personnel représentent plus de 85 % du total des dépenses.

Entre ces deux dotations, je rappelle que « comparaison n'est pas raison » et que l'importance de l'une par rapport à l'autre ne traduit en rien une quelconque volonté « sécuritaire » au détriment d'une politique sociale, car il faut toujours garder à l'esprit que le budget de la ZP est composé pour plus de 85 % de dépenses de personnel sur lesquelles, notamment en raison des dispositions fédérales, nous n'avons que peu de prise.

En ce qui concerne les fabriques d'églises, et même si chacun sait que les dispositions du décret impérial édicté en 1809 restent toujours aujourd'hui d'application en contraignant les communes à assumer les charges liées à l'exercice du culte, il a été convenu de faire participer les fabriques d'église à l'effort collectif et de « stater » l'intervention communale au montant de 1.050.000 € pour l'ensemble des fabriques.

Enfin les subsides « facultatifs » aux associations qui portent sur un total de l'ordre de 8 millions € et sont en diminution de près de 500.000 € dont la moitié en raison de l'application des normes du plan de gestion et l'autre moitié en raison de transfert en

dépenses de fonctionnement (articles du PCS) ou encore de diminution de subsides augmenté en « one-shot » en 2014 (GAU, NEW...)

Les dépenses de Dette s'élèvent à 19,1 millions € soit 11,22 % du total des dépenses ordinaires et sont en augmentation de 1 millions € par rapport à 2014.

L'augmentation est essentiellement imputable au poste emprunts dits « des autorités supérieures » pour un montant de plus de 850.000 € et qui sont compensés par une intervention régionale, qui, dans certains cas, remplace, le mode de subside classique des investissements.

La charge de dette en part propre communale pour les investissements s'élève à 12,6 millions € et est en augmentation de 389.172 € par rapport aux derniers travaux budgétaires. Cette charge est estimée sur base des emprunts contractés, des emprunts qui seront contractés d'ici la fin de l'année et du programme d'investissement de 2015, le tout calculé sur base des différents modes et taux de financement.

Il convient de noter que ce montant introduit d'ores et déjà les fruits de la mesure du plan de gestion consistant à modifier la durée et la progressivité de certains emprunts.

Enfin et pour clôturer le chapitre des dépenses, je ne reviendrai pas sur la dépense « technique » de prélèvement à concurrence de 1,5 million € aux fins de constituer une provision pour « risque de recettes fiscales » pour l'avenir et dont j'ai déjà parlé.

Les recettes ordinaires

Le total des recettes ordinaires s'élève à 169 millions € ventilés selon les trois grandes catégories de recettes ordinaires : Prestations, Transferts et Dette.

Les recettes de Prestations s'élèvent 5,6 millions €, soit 3,33 % du total des recettes ordinaires et sont en diminution de 573.103 € par rapport à 2014.

Le principal changement concerne le transfert des recettes liées au SRI (prestations générales et transport en ambulance) pour un montant de 590.000 € dans le budget de la zone Nage.

Les recettes de Transferts s'élèvent à 156,8 millions € soit 92,71 % du total des recettes ordinaires.

Pour rappel, il s'agit pour l'essentiel des recettes de fonds, de fiscalité (additionnels et « locale ») et enfin des subsides en provenance de niveaux de pouvoirs supérieurs.

Ces recettes progressent globalement de 1,6 millions € par rapport à 2014.

Les recettes de fonds s'élèvent à un total de 37,3 millions € et diminuent de 386.128 € par rapport à 2014.

Il convient cependant d'indiquer que le montant 2014 de la dotation principale du fonds des communes vient lui-même d'être « raboté » de près de 700.000 € et que, dès lors, par rapport à ce montant « corrigé », le fonds des communes progresse de l'ordre de 300.000 €.

Par ailleurs, je rappelle que le montant repris pour 2015 est inférieur de plus de 1,3 millions € par rapport aux estimations précédemment transmises par le SPW.

Les recettes de fiscalité s'élèvent à 94 millions € et augmentent de près de 2,5 millions € par rapport à 2014.

Les additionnels à l'IPP s'élèvent à 34,8 millions € et ne progressent que de 497.612 € par rapport à 2014.

Néanmoins, comme pour le fonds des communes, le montant 2014 vient d'être diminué de 1,4 millions € et dès lors, la progression réelle est de l'ordre de 1,9 millions € par rapport au chiffre définitif de 2014.

Comme l'a indiqué le Bourgmestre à plusieurs reprises, *les fluctuations dans la rapidité de l'enrôlement ainsi que les mécanismes de prévisions et d'avances devraient être soumis à examen et remis sur le métier au niveau fédéral afin d'envisager un système plus transparent et plus régulier pour les communes.*

Cette plus faible progression des recettes à l'IPP, probablement due à la conjoncture économique, au ralentissement de l'économie et de l'enrôlement, nous a incitée à revoir le pourcentage d'augmentation annuelle à un taux estimé à ce jour à 3,5 %.

Ce taux peut paraître élevé, et il a d'ailleurs fait l'objet de beaucoup de discussions, notamment en commission, mais il est le fruit d'une analyse sur les chiffres du passé et plus particulièrement de la progression entre 2008 et 2014.

En effet, les observations du passé traduisent un taux de 5,74 % entre 2008 et 2014 mais un taux de 1,19 % entre 2009 et 2014, dès lors, il a été proposé que la projection soit fixée sur la médiane, soit 3,5 %.

Par ailleurs, il convient de noter également que si on se réfère au montant de 2014 réduit de 1,4 millions € (comme annoncé par le SPF Finances et prévu aux antérieurs) et qu'on le compare au chiffre annoncé pour 2015, la progression entre 2014 et 2015 est également de plus de 5,8 %.

Enfin, comme rappelé à plusieurs reprises nous sommes toujours tributaires du rythme d'enrôlement du Fédéral qui semble à nouveau jouer du « yoyo », ce qui rend les prévisions annuelles d'autant difficiles et qui justifie de partir de moyennes sur plusieurs exercices de référence.

Pour terminer sur cette question de taux de croissance de l'IPP, je tiens à rappeler que les moyennes de croissance doivent se faire, non pas sur les chiffres des budgets initiaux mais sur ceux des comptes définitivement approuvés, seuls garants d'un reflet de l'enrôlement.

En ce qui concerne la recette des additionnels au PI, il faut tenir compte à la fois du montant des additionnels et de la « compensation plan Marschall » qui porte sur un montant total de 38.814.434 € et est en croissance légèrement inférieure à celles observées par le passé.

Les autres augmentations concernent la fiscalité dite « locale » et principalement les adaptations liées au compte 2013 ainsi que les fruits de la majoration de la taxe sur les égouts et de la redevance pour « billets forfaitaires » de stationnement que j'ai déjà évoquées.

Les recettes de subventions s'élèvent à 25,4 millions €, soit 15,01 % des recettes ordinaires et sont en diminution de 486.877 € par rapport à 2014.

Les principaux mouvements concernent le transfert de certaines recettes à la zone NAGE, l'intégration des charges du montant des emprunts « autorités supérieures » que j'ai évoqué dans les dépenses de dette et enfin une diminution de 0,4 % des recettes des points APE en fonction des informations à notre disposition à ce jour.

Les recettes de Dette s'élèvent à 6,2 millions €, soit 3,69 % du total des recettes ordinaires et sont en diminution de 144.408 € par rapport à 2014.

Cette diminution est essentiellement imputable à la réduction du dividende complémentaire négocié avec IDEFIN à concurrence de 194.502 €.

Enfin, la dernière recette est une recette de prélèvement de 460.000 € sur la provision faite en 2014 au profit du CPAS afin d'équilibrer les dotations successives.

Les principaux éléments du budget ordinaire ayant été passés en revue, je vous propose de passer au budget extraordinaire.

Le budget extraordinaire

Je ne reviendrai sur le mode de financement des investissements pour la législature 2013-2018 expliqué en détail à plusieurs reprises mais me contenterai de rappeler que pour limiter l'augmentation des charges de la dette, le Collège a volontairement contenu sa capacité d'emprunt dans une balise inférieure à celle autorisée par le SPW.

Les investissements envisagés en 2015, respectent les principes de cette balise pluriannuelle.

Pour l'exercice 2015, le total des investissements prévus s'élève à plus de 65 millions € dont 42 millions par emprunt, 20 millions par subsides et 3 millions par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

Les emprunts en stricte « part communale », s'élèvent à 14 millions €, soit 127 € par habitant.

Les emprunts « hors balises » (car notamment financés par la recette « projets métropolitains »), s'élèvent, quant à eux, à 28,8 millions €.

Comme d'habitude, l'annexe 14 précise les différents modes de financement de manière précise projet par projet et je n'y reviens donc pas.

Parmi les masses extraordinaires prévues en 2014, nous pouvons notamment épingler les projets suivants :

- La rénovation du centre Adeps et de la patinoire pour 12,5 millions € pris en charge par la Communauté française ;
- Le téléphérique pour 10,2 millions € financé entièrement par la Wallonie dans l'enveloppe « projets métropolitains » ;
- Les travaux au site du Confluent pour 7 millions € financés également par la Wallonie dans l'enveloppe « projets métropolitains » ;
- La quote-part ville des travaux de la passerelle cyclo-piétonne pour 800.000 € aussi financés par la Wallonie dans l'enveloppe « projets métropolitains » ;
- Des travaux de voirie et d'égouttage pour plus de 6,5 millions € ;
- Des travaux à la citadelle pour 3,3 millions € ;
- Des travaux aux infrastructures touristiques pour 1,9 millions € ;
- Des travaux dans les écoles pour près de 2,5 millions € ;
- La phase 4 des travaux aux Beaux-Arts pour 820.000 € ;
- Des aménagements d'aires de jeux pour 320.000 € ;
- Divers subsides à l'investissement pour le secteur associatif culturel et sportif local pour plus de 900.000 € ;
- Des travaux aux infrastructures sportives pour 1,7 millions € et pour 4 millions € pour les piscines ;
- La muséographie des Bateliers pour 800.000 € ;

Conclusion

Le budget 2015 et l'ensemble des mesures prises, à court et moyen termes, permettront, toutes choses restant égales par ailleurs, de recouvrer l'équilibre de manière structurelle.

Je le rappelle, l'ensemble des mesures figurant au plan de gestion et dans le budget 2015 sont nécessaires à la sauvegarde de l'activité communale au sens large du terme, au maintien de l'entretien de notre patrimoine, de nos espaces verts, de nos routes, de

nos égouts, des halls sportifs, des piscines ou encore pour maintenir les moyens nécessaires aux écoles, aux acteurs sociaux et culturels qui œuvrent au quotidien au bénéfice de tous nos concitoyens.

Je tiens également à insister sur le fait que l'impact en matière de recettes a été limité au maximum des possibilités afin de ne quasi pas impacter le citoyen namurois qui doit déjà faire face à des mesures difficiles prises par tous les autres niveaux de pouvoir.

Dans le cadre de la tourmente financière que connaît l'ensemble des pouvoirs publics en Belgique et en Europe, nous avons fait le choix de la prise de responsabilité individuelle et tentant, le plus possible, de ne pas marquer Namur et ses citoyens des stigmates de l'austérité.

Ce budget 2015, dans la continuité des précédents depuis 2007, est un budget responsable pour l'avenir de notre Ville et des générations futures.

Enfin pour terminer, je tiens à remercier tous les services de l'administration qui ont œuvré à la concrétisation de ce budget 2015 et reste à votre disposition, avec les autres membres du Collège, pour vos éventuelles questions.

Cécile Crefcoeur
Echevine des Finances



VILLE DE
NAMUR

D.G.F.

JSD

LE BUDGET 2015

Note d'explications

PREALABLE

Le présent document a pour vocation d'esquisser les principaux éléments financiers du budget 2015 ainsi que les évolutions par rapport à l'exercice 2014.

Ce budget est affecté dans sa structure par le transfert de l'activité du service d'incendie vers la zone NAGE. Cela implique une baisse substantielle des dépenses de personnel, de fonctionnement, de dette et des recettes de prestation. En contrepartie, le budget connaît une hausse de ses dépenses de transfert liée à l'inscription d'une dotation.

A l'instar de l'année 2002 qui a vu la création des zones de Police ou de 2008 qui avait vu l'absorption de trois régies dans le budget communal et la fin des aides tonus, l'exercice 2015 deviendra un nouvel exercice de référence pour les comparaisons futures d'évolution des grandes catégories de recettes et de dépenses.

Le budget 2015 de la Ville est également présenté en même temps qu'une nouvelle actualisation de son plan de gestion de la Ville et des paramètres de projections quinquennales. Celle-ci fait l'objet d'un dossier séparé.

Pour rappel, la Ville qui a bénéficié d'aides exceptionnelles dans le cadre du compte CRAC était tenue de présenter une actualisation de son plan de gestion pour septembre 2014. Une dérogation a toutefois été accordée par le Ministre des pouvoirs locaux pour que le nouveau plan de gestion soit adopté concomitamment au budget 2015.

Concernant le budget 2015 à proprement parler, il est marqué par une importante décélération des recettes de transferts (additionnels et fonds des communes) qui n'est que partiellement compensée par une diminution de l'inflation salariale.

Il traduit donc de nouvelles mesures correctrices pour atteindre l'équilibre en 2015 (hors constitution de provision) et participe partiellement au retour à un équilibre structurel à l'exercice propre.

TABLES DES MATIÈRES

A.	SERVICE ORDINAIRE	Page 7
I.	<i>Résultat du service ordinaire, des fonds de réserve et provisions</i>	<i>Page 9</i>
II.	<i>Recettes de l'exercice propre</i>	<i>Page 13</i>
	II.a. Recettes de prestations	Page 14
	II.b. Recettes de transferts	Page 16
	II.c. Recettes de dette	Page 20
	II.d. Recettes de prélèvement	Page 20
III.	<i>Dépenses de l'exercice propre</i>	<i>Page 21</i>
	III.a. Dépenses de personnel	Page 22
	III.b. Dépenses de fonctionnement	Page 24
	III.c. Dépenses de transferts	Page 26
	III.d. Dépenses de dette	Page 29
	III.e. Dépenses de prélèvement	Page 30
IV.	<i>Exercices antérieurs</i>	<i>Page 30</i>
B.	SERVICE EXTRAORDINAIRE	Page 31
I.	<i>Préalable : financement des investissements 2013-2018</i>	<i>Page 33</i>
II.	<i>Résultats</i>	<i>Page 34</i>
III.	<i>Dépenses</i>	<i>Page 35</i>
IV.	<i>Recettes</i>	<i>Page 36</i>
C.	SUIVI DU PGA ET PROJECTIONS QUINQUENNALES	Page 37
I.a	<i>Préalable</i>	<i>Page 39</i>
I.b	<i>Balise d'emprunts</i>	<i>Page 39</i>
Ic.	<i>Ratios d'endettement et des charges de dette</i>	<i>Page 41</i>
D.	ANNEXES (éléments RH, détail ajustements, charges nettes, projections)	Page 43

A. Service ordinaire

I. Résultats

Le tableau qui suit vous informe de l'évolution des grandes masses budgétaires entre les dernières modifications budgétaires de l'exercice 2014 et le budget initial 2015.

	MB 2 2014 <i>(CC 16/10/2014)</i>	BI 2015	Diff BI 2015 – MB2 2014	
Recettes de prestations	6.203.435,74	5.630.332,43	- 573.103,31	- 9,24%
Recettes de transferts	155.223.270,15	156.822.588,36	+ 1.599.318,21	+ 1,03%
Recettes de dette	6.384.095,96	6.239.687,25	- 144.408,71	- 2,26%
Recettes de prélèvement	0,00	460.000,00	+ 460.000,00	
Recettes totales de l'exercice propre	167.810.801,85	169.152.608,04	+ 1.341.806,19	+ 0,80%
Dépenses de personnel	80.359.090,72	70.498.686,13	- 9.860.404,59	- 12,27%
Dépenses de fonctionnement	27.406.713,12	26.417.807,94	- 988.905,18	- 3,61%
Dépenses de transferts	43.142.807,35	53.169.198,38	+ 10.026.391,03	+ 23,24%
Dépenses de dette	18.129.731,61	19.157.799,31	+ 1.028.067,70	+ 5,67%
Dépense de prélèvement	4.600.000,00	1.500.000,00	- 3.100.000,00	- 67,39%
Dépenses totales de l'exercice propre	173.638.342,80	170.743.491,76	- 2.894.851,04	- 1,67%
Résultat de l'exercice propre	-5.827.540,95	-1.590.883,72	+ 4.236.657,23	
Résultat des exercices antérieurs	- 570.061,78	-1.424.957,13	- 854.895,35	
Prélèvements vers S.Ext	-934.061,99	-121.000,00	+ 813.061,99	
Prélèvements du FDRO	7.331.664,72	3.136.840,85	- 4.194.823,87	
Résultat global	0,00	0,00	0,00	

I.a. Résultats du service ordinaire

L'exercice propre du budget ordinaire 2015 de la Ville se solde par un résultat en mali de 1.590.883,72 €. Les recettes et les dépenses de l'exercice propre s'élèvent respectivement à 169.152.608,04 € et 170.743.491,76 €

Toutefois, il convient d'emblée de nuancer ce résultat par le fait qu'en dépenses, une provision « pour risque de recettes fiscales » de 1,5 million € a été constituée en vue de couvrir le déficit projeté en 2018. Cette opération provoque donc un mali « artificiel » à l'exercice propre. En faisant abstraction de cette dépense, le résultat de l'exercice propre aurait été présenté en mali de 90.883,72 €, soit quasiment à l'équilibre (déficit équivalent à 0,05% des recettes de l'exercice propre)

La Tutelle, en vertu de la réglementation sur la comptabilité communale, n'admet la constitution de provision que si celle-ci n'engendre pas de mali à l'exercice propre. Aussi, à l'instar de la provision de 4,6 millions €, constituée en 2014 en faveur du CPAS, une dérogation doit être sollicitée auprès du Ministre des pouvoirs locaux.

Cette dérogation devrait être obtenue sans difficulté dans la mesure où la faculté laissée par la circulaire budgétaire de prévoir un « crédit spécial de recettes » correspondant à 3% des dépenses de personnel et de dette, n'a pas été retenue. Si tel avait été le cas, la Ville aurait pu inscrire un montant de recettes supérieur à 2,5 millions €, largement supérieur à la provision de 1,5 million € et présenter de la sorte un budget « artificiellement » en boni.

Le résultat présumé des exercices antérieurs est également présenté en mali de 1.424.957,13. Ce mali est la conséquence de la ré-estimation à la baisse des additionnels 2014 à l'IPP et de la compensation « Grand Duché du Luxembourg » notifiée par le SPF finances à la mi-novembre 2014 et n'ayant, dès lors, pas pu être intégrée en MB finale de l'exercice 2014.

Enfin, en ce qui concerne les prélèvements qui ne relèvent pas de l'exercice propre :

- un transfert de 121.000 € (dépense) est opéré pour financer au service extraordinaire, les parts SPGE/INASEP et les prêts du service social du personnel ;
- une ponction dans le fonds de réserve ordinaire (recette) de 3.136.840,85 € est consentie pour équilibrer le budget d'un point de vue global.

Aussi, sur le plan global, le service ordinaire est en strict équilibre.

I.b. Fonds de réserve ordinaire (FDRO) et provisions

Les deux tableaux qui suivent permettent de faire le point sur l'état des fonds de réserves (ordinaire et pour créances douteuses) et des provisions (pour CPAS et risque fiscal) présumés à l'issue de l'exercice 2015 :

Fonds de réserves	Mouvements FDRO	Solde FDRO	Solde du fonds pour créances douteuses
Situation après MB2 - 2014		7.410.234,26 €	1.501.678,49 €
Budget ordinaire 2015 (constitution provision de 1,5 million pour risque fiscal)	- 1.500.000,00 €	5.910.234,26 €	1.501.678,49 €
Budget ordinaire 2015 (parts INASEP et prêts SSP)	- 121.000,00 €	5.789.234,26 €	1.501.678,49 €
Budget ordinaire 2015 couverture résultats ex propre et ex antérieurs	- 1.515.840,85 €	4.273.393,41 €	1.501.678,49 €

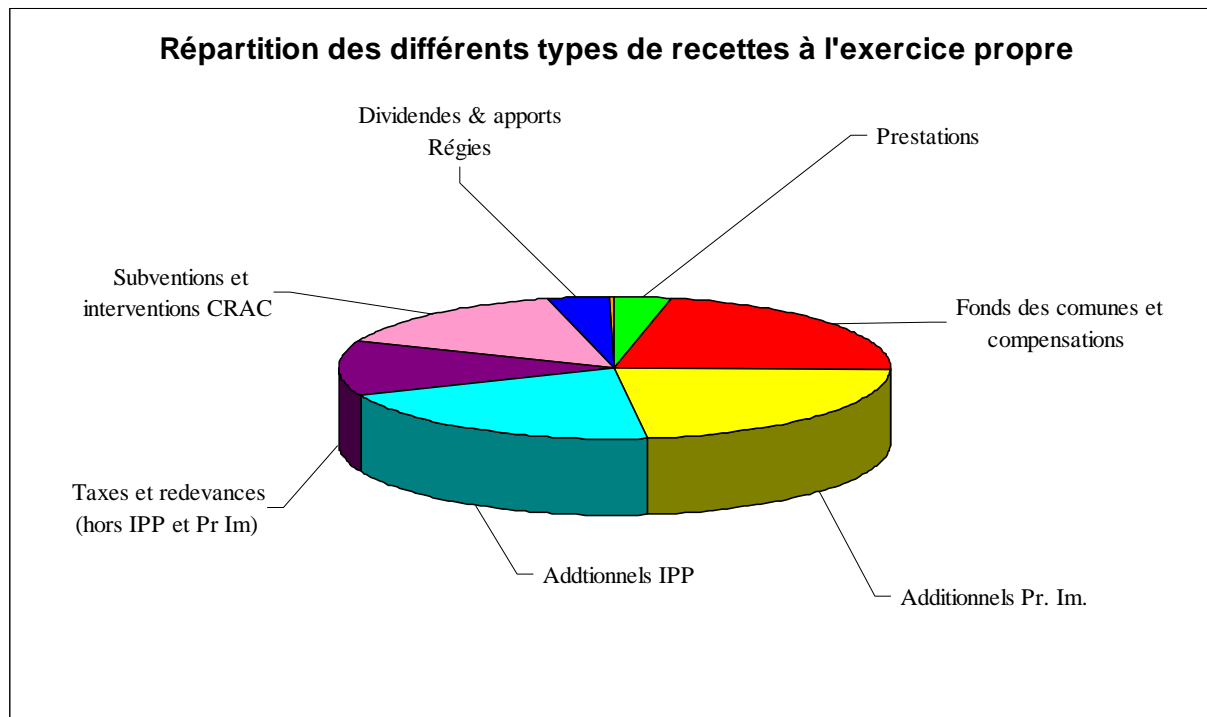
Provisions	Mouvements provision CPAS	Solde provision CPAS	Mouvements provision « risque fiscal »	Solde provision « risque fiscal »
Situation après MB2 - 2014		4.600.000,00 €		0,00 €
Budget ordinaire 2015 (reprise de provisions – 10%)	- 460.000,00 €	4.140.000,00 €		
Budget ordinaire 2015 (constitution provision de 1,5 million pour risque fiscal)			+ 1.500.000,00 €	1.500.000,00 €

Le tableau qui suit donne un aperçu de l'utilisation du fonds de réserve ordinaire au cours des huit derniers exercices, soit depuis le moment où il a été alimenté du prêt régional d'aide extraordinaire de 23 millions € en 2008 :

Réserves au 31/12/2008	23.537.500,41 €
Recapitalisation du Holding (2009)	- 2.773.878,40 €
Créances douteuses (2011)	- 3.344.734,66 €
Provision CPAS (2014)	- 4.600.000,00 €
Transfert vers Serv Extra (fouilles Grognon - 2014))	- 800.000,00 €
Constitution provision pour risque fiscal (2015)	- 1.500.000,00 €
Réserves disponibles après opérations exceptionnelles	10.518.887,35 €
Solde présumé au 31/12/2014	4.273.393,41 €
Utilisation des réserves (2008 à 2015) hors opérations exceptionnelles	6.245.493,94 €
Ponction annuelle moyenne (2008 à 2015), soit sur 8 exercices	780.686,74 €

II. Recettes de l'exercice propre

Le montant total des recettes de l'exercice propre s'élève à 169.152.608,04 €. Le graphique qui suit indique la répartition des principales recettes :



	Montants 2015	%	Montant/hab
Recettes de prestations	5.630.332,43	3,33%	51,00
Fonds des communes et compensations	37.367.559,24	22,09%	338,47
Additionnels au Pr. Im.	38.403.503,34	22,70%	347,85
Additionnels à l'I.P.P.	34.842.919,33	20,60%	315,60
Taxes et redevances	20.814.947,51	12,31%	188,54
Subventions	25.393.658,94	15,01%	230,01
Dividendes, apports régies	6.239.687,25	3,69%	56,52
Recette de prélèvement	460.000,00	0,27%	4,17
Total	169.152.608,0	100,00%	1.532,15

En ce qui concerne l'évolution des recettes de l'exercice propre par rapport au dernier travail budgétaire de l'exercice 2014, le total de celles-ci est en augmentation de 1.341.806,19 €, soit une hausse des recettes de 0,80 %.

Les ajustements selon la nature économique des recettes sont les suivants :

	MB 2 2014 (CC 16/10/2014)	BI 2015	Diff BI 2015 – MB2 2014	
Recettes de prestations	6.203.435,74	5.630.332,43	- 573.103,31	- 9,24%
Recettes de transferts	155.223.270,15	156.822.588,36	+ 1.599.318,21	+ 1,03%
Recettes de dette	6.384.095,96	6.239.687,25	- 144.408,71	- 2,26%
Recettes de prélèvement	0,00	460.000,00	+ 460.000,00	
Recettes totales de l'exercice propre	167.810.801,85	169.152.608,04	+ 1.341.806,19	+ 0,80%

II.a Recettes de prestations (5.630.332,43 € / - 573.130,31 € / -9,24%)

Les recettes de prestations sont évaluées au montant de 5.630.332,43 €. Elles représentent 3,33% des recettes totales de l'exercice propre et sont en diminution de 573.103,31 €.

Pour rappel, les principales recettes de prestations au budget 2015 sont les suivantes :

764/161PI-04	Recettes piscines	920.000,00
922/161-01	Rembt charges personnel Régie foncière	650.280,14
131/161-14	Interv.du personnel dans coût chèques-repas	379.735,45
878/161-05	Concessions aux cimetières	330.000,00
764/161IS-04	Recettes infrastructures sportives	310.000,00
761/161PA-48	Recettes PARF	305.000,00
124/163-01	Locations immobilières	285.000,00
764/161SP-48	Recettes stages et activités sportives	264.000,00
124/161S3-48	Remb.préc.immob.par Régie foncière	230.000,00
761/161AJ-48	Recettes activités jeunesse	193.415,00
722/161-08	Interv. parents repas scolaires	180.000,00
763/161FW-48	Recettes diverses Fêtes de Wallonie	144.000,00
734/161MB-01	Minerval élèves Beaux-Arts	140.000,00
104/161-06	Récupération de frais de poursuite	125.000,00
124/163B1-01	Locations salles	112.000,00
104/161-48	Rembt trait. pers.detaché	95.000,00
734/161MC-01	Minerval élèves Conservatoire	78.000,00
522/163CI-01	Loyers divers Citadelle	70.000,00
767/161-01	Ventes et prêts livres	70.000,00
764/163CT-01	Location cafeteria C.N.S.	52.000,00

Les principaux ajustements par rapport à 2014 sont les suivants :

		Différence
764/161IS-04	Recettes infrastructures sportives	+89.500,00
761/161VR-48	Recettes Verdur Rock	-15.000,00
131/161-14	Interv.du personnel dans coût chèques-repas	-28.255,31
762/161MC-48	Recettes diverses manifestations culturelles	-33.145,41
351/161-01	Prestations générales « SRI »	-71.300,00
352/161-01	Recettes service 100 (transport en ambulance)	-520.000,00
ARTICLE		

La diminution des recettes de prestations s'explique principalement par le transfert des activités du SRI vers la Zone NAGE (transfert de la facturation des transports en ambulance et des diverses prestations) et de son personnel (impact chèques-repas).

La diminution en « manifestations culturelles » est liée à la suppression du poste remboursement d'assurances qui avait été exceptionnellement majoré en 2014 en raison du dossier de la porte « Galvin Turk ».

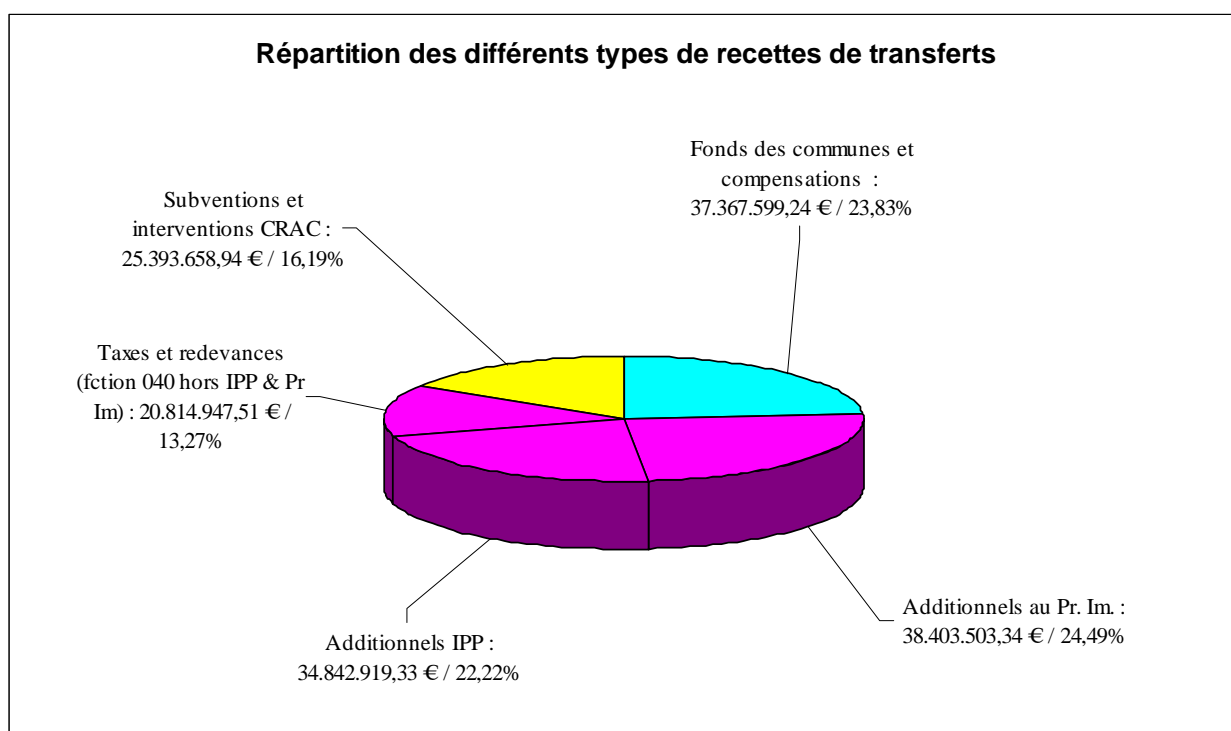
La baisse de recettes « verdur rock » est un ajustement par rapport aux recettes issues de sponsoring.

Enfin, la majoration des recettes liées aux infrastructures sportives est un ajustement par rapport aux comptes 2013 et recettes de l'exercice 2014 qui n'avait pas été pris en considération lors des MB2-2014.

II.b Recettes de transferts (156.822.588,36 € / +1.599.318,21 € / +1,03 %)

Les recettes de transferts portent sur un montant de 156.822.588,36 €. Elles représentent 92,71% des recettes de l'exercice propre. Elles connaissent une augmentation globale de 1.599.318,21 € (+1,03%) par rapport à la dernière modification budgétaire 2014.

On distingue généralement trois sources de recettes de transferts : les recettes de fonds, de fiscalité et de subventions. Le graphique suivant distingue la répartition de ces trois types de recettes en 2015 :



II.b.1 Recettes de fonds (37.367.559,24 € / - 432.415,90 € / -1,02%)

Les recettes dites « de fonds » sont budgétées à hauteur de 37.367.559,24 € et représentent 22,09% des recettes de l'exercice propre. Elles sont en diminution de 386.128,41 € (-1,02%) par rapport à la dernière MB de 2014. Les ajustements sont les suivants :

	2014	2015	diff €	diff %
Fonds des communes : dotation principale	36.219.318,64	35.786.902,74	- 432.415,90	-1,19%
Subvention Namur Capitale	1.023.421,00	1.054.124,00	30.703,00	+3,00%
Compensation réforme fiscale	65.705,50	65.705,50	-	0,00%
Mainmorte	445.242,51	460.827,00	15.584,49	+3,50%
Total	37.753.687,65	37.367.559,24	- 386.128,41	-1,02%

La diminution de ce type de recette provient de l'estimation 2015 du fonds des communes.

Il faut noter à cet égard que le document officiel est parvenu très tardivement aux communes (18 novembre) et que l'estimation définitive du fonds des communes 2014 n'est toujours pas officiellement connue.

Le montant repris pour 2015 est nettement en-dessous des attentes puisque dans le cadre de l'élaboration du budget 2014, le SPW avait communiqué pour les projections quinquennales un montant de 37.104.009 € pour l'exercice 2015.

La différence porte sur 1,317 million € (-3,56%) et semble tenir au fait que l'inflation a diminué sur la période 2013-2014 affectant ainsi le fonds des communes définitif 2014 (attendu lui aussi en nette baisse) et la projection des montants à venir établie sur des taux d'inflation moindres.

II.b.2 Recettes de fiscalité (94.061.370,18 € / +2.472.323,73 € / + 2,70%)

Les recettes issues de la fiscalité sont budgétées à hauteur de 94.061.370,18 € et représentent 55,61% des recettes de l'exercice propre.

Ce type de recette augmente de 2.472.323,73 € (+ 2,70%) par rapport à 2014 après dernière MB. Les principaux ajustements sont les suivants.

	2014	2015	diff €	diff %
Additionnels précompte immobilier	37.799.198,06	38.403.503,34	+ 604.305,28	+1,60%
Additionnels IPP	34.345.306,60	34.842.919,33	+ 497.612,73	+1,45%
Additionnels automobiles	1.262.267,66	1.303.923,00	+ 41.655,34	+3,30%
Propreté publique - déchets	4.608.573,00	4.634.252,00	+ 25.679,00	+0,56%
Vente sacs poubelles	2.009.017,50	2.137.340,50	+ 128.323,00	+6,39%
Parkings et horodateurs	4.400.000,00	4.700.000,00	+ 300.000,00	+6,82%
Raccordements égouts	1.650.000,00	2.100.000,00	+ 450.000,00	+27,27%
Complément régional « plan Marshall pr im »	-	410.931,01	+ 410.931,01	
Autres	5.514.683,63	5.528.501,00	+ 13.817,37	+0,25%
Sous-total Fiscalité	91.589.046,45	94.061.370,18	+ 2.472.323,73	+2,70%

La recette des additionnels au Pr. Im. porte sur 38.403.503,34 € et croît de 604.305,28 € (+1,60%). Il faut noter que cette recette était « projetée » pour 2015 au taux de 3,50% après MB2-2014 au montant de 39.122.170 €

Il est à noter que la recette 2015, n'incorpore plus le complément régional « Plan Marshall Pr. im. » comme cela était encore le cas en 2014. Cette compensation fait à présent l'objet d'un article qui lui est spécifiquement dédié dès le moment de la prévision budgétaire ; laquelle est établie au montant de 410.931,01 € pour 2015.

La croissance réelle en termes d'additionnels au Pr Im porte donc sur un montant de 1.015.236,29 € (604.305,28 € + 410.931,01 €) en augmentation de l'ordre de 2,69%.

La recette des additionnels à l'I.P.P porte sur 34.842.919,33 € et augmente de 497.612,73 € (+ 1,45%) par rapport au montant repris en modification budgétaire n°2 de l'exercice 2014. Néanmoins comme indiqué dans la section « 1.a – résultats », le montant dont il faut tenir compte pour l'exercice 2014 s'avère, *in fine*, inférieur de 1,4 million € au montant repris en MB.

Cette progression de recette est inférieure au montant initialement projeté pour 2015 qui tablait sur une recette 35.890.846 € correspondant au montant après MB2 2014 majoré de 4,50%, soit un écart de 1,048 million €.

Cette plus faible progression de recettes IPP qu'attendu s'explique sans doute par le tassement des revenus lié à la conjoncture du marché du travail et à l'absence d'inflation. Elle peut également être dépendante du rythme d'enrôlement pratiqué par le SPF, donnée que la Ville ne maîtrise pas.

Le solde de l'augmentation des recettes de fiscalité s'explique par :

- l'ajustement (sans modification de taux) des montants relatifs à la vente de sacs poubelles et à la taxe sur la propreté publique conformément aux montants repris dans le cadre du coût-vérité « déchets ménagers » ;
- la croissance naturelle des additionnels « automobile » (+41.655,34 € ; + 3,30%) ;
- les meures correctrices du plan de gestion modifiant, d'une part, les taux des billets forfaitaires en matière d'emplacement de parking (forfait passant de 11 € à 13 € pour la demi-journée et de 22 à 26 € pour la journée) pour une recette complémentaire estimée à 300.000 € et d'autre part, le taux de la taxe sur les raccordements aux égouts qui se voit majoré de 10 € (passage de 36 € à 46 €) pour un complément de recettes estimé à 450.000 €.

A titre d'information, le tableau qui suit donne un aperçu des taxes/redevances (fonction 040-hors additionnels) les plus rémunératrices :

<i>Article</i>	<i>Taxe/Redevance</i>	<i>BI 2015</i>
040/363-03	Propreté publique ménages	4.297.427,00
040/366HO-07	Horodateurs / cartes riverains	3.800.000,00
040/363SP-16	Vente de sacs déchets ménagers	2.129.740,50
040/363-08	Raccordement aux égouts	1.950.000,00
04001/364-24	Ecrits publicitaires / toutes boites	1.073.500,00
040/365-01	Spectacles	630.000,00
040/366PA-07	Parkings	675.000,00
040/367-19	Surfaces de bureau	0,00
040/366-01	Droits de place divers	550.000,00
040/364-22	Enseignes	507.000,00
040/361-04	Documents administratifs	450.000,00
040/364-03	Force motrice	350.000,00
040/364-23	Panneaux publicitaires	342.000,00
040/363-48	Propreté publique - commerces et prof libérales	336.825,00
040/361-01	Enlèvement de véhicules	245.000,00
040/366PR-07	Parkings P + R	225.000,00
040/366-03	Droits de place forains	174.000,00
040/361RU-04	Renseignements urbanistiques	170.000,00
040/364-26	Séjour établissements hôteliers	164.500,00
040/363C-08	Raccordement aux égouts commerces	150.000,00

II.b.3 Recettes de subventions (25.393.658,94 € / - 486.877,11 € / - 1,88%)

Les recettes de subventions sont budgétées au montant de 25.393.658,94 € et représentent 15,01% des recettes de l'exercice propre. Elles connaissent une diminution de 486.877,11 € (- 1,88%) par rapport à 2014 après MB.

Cette diminution s'explique essentiellement par le passage en zone de secours et la disparition des contributions des communes protégées au budget communal (904.420,04 € en 2014) ainsi que de la subvention fédérale pour le service ambulancier (550.000 €).

Elle est compensée par une augmentation des remboursements des emprunts subsidiés par les autorités supérieures (+ 867.692,20 €) pour lesquels, il y a une correspondance en dépenses de dette.

Les points APE ont été budgétés en baisse de 0,4% en fonction des informations à notre disposition.

II.c Recettes de dette (6.239.687,25 € / - 144.408,71 € / - 2,26 %)

Les recettes de dette portent sur un montant de 6.239.687,25 €. Elles représentent 3,69% des recettes de l'exercice propre et connaissent une diminution de 144.408,71 € (- 2,26%) par rapport au budget 2014 après dernière MB.

Les recettes de dette sont essentiellement composées :

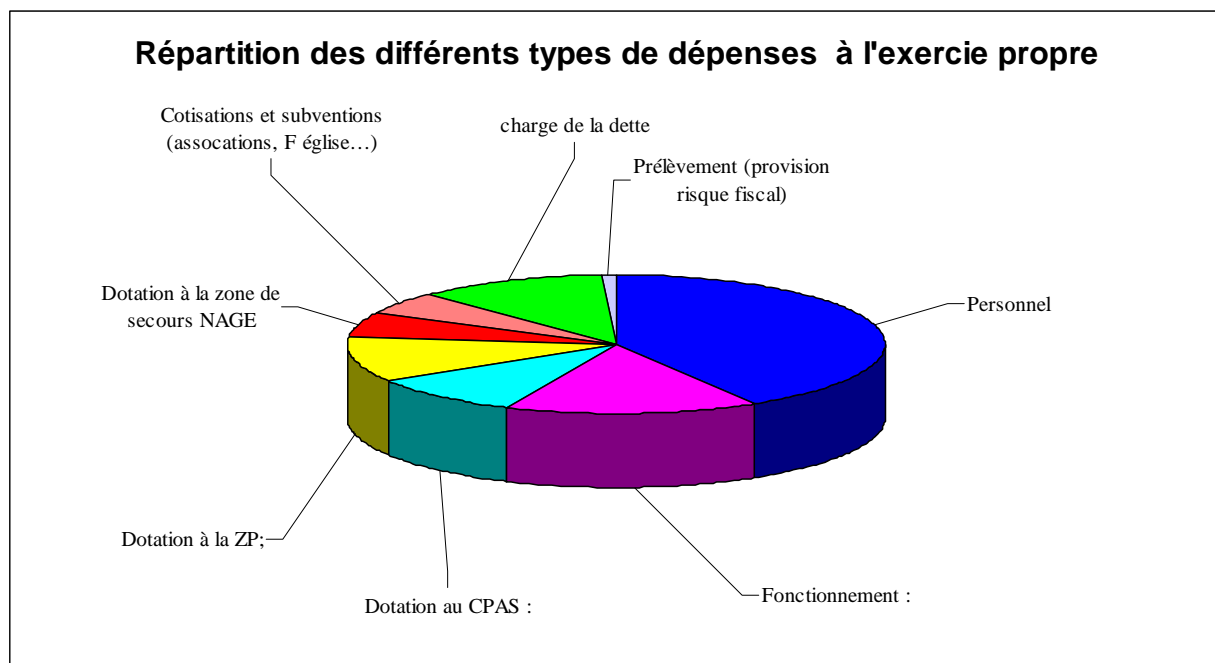
- des intérêts créditeurs budgétés à 35.000,00 € et en baisse de 45.000,00 € par rapport à 2014 (taux bas et moindres placements de trésorerie) ;
- des dividendes des intercommunales budgétés au montant de 3.972.006,38 € en diminution de 194.502,20 € et ce principalement en raison de la réduction du dividende complémentaire négocié en 2014 avec IDEFIN en vue d'obtenir un retour partiel du produit de la redevance annuelle Gaz et électricité mise en place par la Région en 2010 ;
- de l'apport de la régie foncière lié à l'exploitation du casino de 1.621.322,32 € et des remboursements d'emprunts de ladite régie en augmentation de 86.815,23 € ;

II.d Recettes de prélèvement (460.000 € / 460.0000 € / NC %)

La recette de prélèvement correspond à une reprise de provision de 10% du montant de 4,6 millions € constituée en faveur du CPAS en 2014.

Dépenses de l'exercice propre

Le montant total des dépenses de l'exercice propre 2015 s'élève à 170.743.491,76 €. La ventilation des principales dépenses est donnée par le graphique suivant :



	Montants 2015	%	Montant/hab
Personnel	70.498.686,13 €	41,29%	638,56 €
Fonctionnement	26.417.807,94 €	15,47%	239,29 €
Dotation au CPAS	15.860.454,48 €	9,29%	143,66 €
Dotation à la ZP	18.319.600,00 €	10,73%	165,94 €
Dotation à la ZS	9.746.256,13 €	5,71%	88,28 €
Cotisations, Subventions (Fab Eglise, Sonefa, Associations)	9.242.887,77 €	5,41%	83,72 €
Charge dette (Invest, trésorerie et î. débiteurs)	19.157.799,31 €	11,22%	173,53 €
Prélèvement (provision pour risque fiscal)	1.500.000,00 €	0,88%	
Total	170.743.491,76 €	100,00%	1.546,56 €

En ce qui concerne l'évolution des dépenses de l'exercice propre 2015 le total de celles-ci par rapport au dernier travail budgétaire de l'exercice 2014, est en diminution de 2.894.851,04 € (-1,67%).

Les ajustements en fonction des différents groupes économiques de dépenses sont les suivants :

	MB 2 2014 <i>(CC 16/10/2014)</i>	BI 2015	Diff BI 2015 – MB2 2014	
Dépenses de personnel	80.359.090,72	70.498.686,13	- 9.860.404,59	- 12,27%
Dépenses de fonctionnement	27.406.713,12	26.417.807,94	- 988.905,18	- 3,61%
Dépenses de transferts	43.142.807,35	53.169.198,38	+ 10.026.391,03	+ 23,24%
Dépenses de dette	18.129.731,61	19.157.799,31	+ 1.028.067,70	+ 5,67%
Dépense de prélèvement	4.600.000,00	1.500.000,00	- 3.100.000,00	- 67,39%
Dépenses totales de l'exercice propre	173.638.342,80	170.743.491,76	- 2.894.851,04	- 1,67%

III.a Dépenses de personnel (70.498.686,13 € / - 9.860.404,59 € / - 12,27 %)

Les dépenses brutes de personnel (hors subventions à l'emploi et valorisations de subventions diverses) sont budgétées à hauteur de 70.498.686,13 € et représentent 41,29% des dépenses de l'exercice propre.

La diminution budgétée par rapport à la dernière MB 2014 porte sur un montant de 9.860.404,59 €, soit une baisse relative de 12,27%.

Pour apprécier correctement la variation de charges par rapport à 2014, il convient de tenir compte du fait que les dépenses de personnel relatives au SRI ont été transférées à la Zone de secours. Celles-ci portaient en MB2 2014 sur un montant total de 11.182.015,72 € alors qu'au budget 2015, il subsiste une dépense de 190.248,64 € (compensée en recette) à titre de précaution équivalente à un trimestre de charge salariale du personnel CALOG détaché à la zone, soit une différence en dépenses à la fonction 351 « pompiers » de 10.991.767,08 €.

Tenant compte de cet élément, il peut être considéré que les dépenses de personnel ont augmenté de 1.131.362,49 € (10.991.767,08 € - 9.860.404,59 €), soit de 1,41% par rapport à la MB finale de 2014.

La méthodologie appliquée pour calculer la prévision des dépenses de personnel est identique à celle mise en place depuis plusieurs exercices, à savoir une extrapolation en base annuelle des mandats des huit premiers mois de l'année 2014 à laquelle s'ajoute l'ensemble des ajustements prévus tant à la hausse qu'à la baisse.

MB 2 - 2014 (avec personnel SRI)	80.359.090,72
Charge de personnel SRI après MB2 - 2014	-11.182.015,72
Ajustements «base mandats 9 premiers mois »	-41.434,32
MB 2 2014 hors personnel SRI et incorporant ajustements « base mandats »	69.135.640,68
Plan d'embauche 2014 (impact 2015)	+962.592,33
Plan d'embauche 2015	+376.993,44
Retours de congé, d'interruption de carrière...	+256.541,64
Départs connus 2014 (année pleine) et 2015	-875.051,70
Annales (1,20%)	+752.433,82
Index	0,00
Revalorisations	+75.000,00
Evolution de carrière	+100.000,00
Majoration cotisations pensions caisse Ethias	+264.535,86
Economies de non-remplacements à opérer sur l'année 2015	-550.000,00
BUDGET 2015	70.498.686,07

Le détail des différents ajustements figure en annexe de la présente note.

Il convient de noter qu'au pré-budget, il était prévu un montant de 350.000 € complémentaire pour alimenter les réserves pensions en contrepartie des nominations liées à l'extension du cadre (cfr dossier extension du cadre). Ce montant a été retranché en 2015 compte tenu du fait que l'ONSSAPL a récemment fait connaître les probables taux de base et responsabilisation qui seront d'application entre 2017 à 2020 et que ceux-ci s'avèrent moindres que prévus. Par ailleurs, le personnel « pompier » passé à la zone cotisera directement à l'ONSSAPL à un taux plus élevé que celui qui était pratiqué au niveau de la Ville vers Ethias. Ces deux éléments sont de nature à accroître la viabilité des réserves de deux années (2022 à 2024) et ne contraignent pas la Ville à accroître davantage son effort d'alimentation de la caisse Ethias au-delà des 264.535,86 €.

Le processus de nomination qui découlerait de l'extension du cadre (dossier approuvé par expiration du délai) n'est pas remis en cause et peut donc être phasé sur 2015 et 2016 comme initialement prévu.

III.b Dépenses de fonctionnement (26.417.807,94 € / - 988.905,18 € / - 3,61 %)

Les dépenses brutes (hors subventions et interventions diverses) de fonctionnement portent sur un montant de 26.417.807,94 € et diminuent de 988.905,18 € (- 3,61%) par rapport aux crédits de la dernière MB 2014. Elles représentent 15,47 % des dépenses totales de l'exercice propre 2015.

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement qui figurent au budget 2015 sont les suivants :

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>BI 2015</i>
876/124-06	Propreté publique - déchets - contrats	7.260.000,00
137/125-03	Chauffage éclairage bâtiments	2.887.500,00
426/125EP-03	Eclairage public - consommations	950.000,00
722/124F-02	Fonctionnement enseignement fondamental	731.880,00
136/127C-03	Carburant pour véhicules	615.000,00
522/124MO-06	Navettes publiques et modes alternatifs	590.000,00
104/123IC-13	Informatique contrats	490.000,00
137/126-01	Loyers et charges locatives	468.050,00
137/123-11	Téléphone	450.000,00
124/125-10	Impôts sur les immeubles	435.000,00
104/123FR-15	Frais divers recouvrements	350.000,00
137/125-15	Consommation eau	350.000,00
522/124CI-06	Citadelle - travaux - prestations de tiers	350.000,00
121/123-48	Frais perception I.P.P.	348.429,33
104/123-07	Correspondance-affranchissements	342.000,00
104/123IT-13	Informatique calcul traitements	326.320,00
763/124FO-48	Frais organisation évènements festifs	277.200,00
136/127G-02	Entretien des véhicules	239.400,00
137/125B-02	Entretien des bâtiments	225.720,00
137/125-06	Entretien bâtiments contrats	214.500,00
424/124NF-48	Fonctionnement navette fluviale	210.000,00
764/124PI-06	Piscines fonctionnement - contrats	210.000,00
426/124EP-02	Eclairage public entretien et matériel	200.000,00

Comme indiqué ci-avant, les dépenses de fonctionnement sont globalement en diminution de 988.905,18 € par rapport à la MB2. Cette diminution est notamment la résultante de l'application de la mesure du plan de gestion consistant à diminuer de manière linéaire de nombreux articles « modifiables » dans une fourchette de 5% à 14,50%.

A titre d'information, entre le pré-budget 2015 et le budget qui vous est présenté, la diminution porte sur quasiment 1,5 millions €.

Pour la lisibilité de la présente note, seuls les principaux ajustements sont repris ci-après. Le détail des articles modifiés est fourni en annexe.

Libellé	Var €/BI 2015 – MB2-2014	Remarque/explication
Fruits à l'école (subsidé)	+ 10.000,00	Subside équivalent
Droits d'auteurs	+10.000,00	Nouvelle réglementation
Fonctionnement cimetières/morgues	+10.025,00	Nouvelle législation + plaquettes aires dispersion
Frais déplacements-séjours personnel	+10.745,20	Suivant engagements 2014
Entretien Eclairage terrains de sports	+14.250,00	Nouvel article
Entretien curage Egouts - Voirie	+20.525,00	
Frais déménagements musées	+23.500,00	Musée archéologique -> Bateliers
Honoraires notaires	+24.000,00	Nouveau marché DBA – DVP
Fonctionnement informatique	+40.500,00	
Coordination sécurité - santé	+50.000,00	Téléphérique et Grognon
Loyers et charges locatives	+53.050,00	Locaux SIEP + modules écoles
Citadelle - travaux - prestations de tiers	+63.500,00	
Fonctionnement halte-garderie Bébébus	+66.500,00	Subside équivalent
Action sociale - frais fonctionnement	+110.050,00	Auparavant, articles de transferts
Chauffage éclairage bâtiments	+130.000,00	Tarifs + nouveaux bâtiments
Propreté publique - déchets - contrats	+330.000,00	Suivant contrats (dont BEP)
Autres – articles multiples et divers	+ 84.014,36	
Total des augmentations	1.050.659,56 €	
Fonctionnement SRI	- 576.900,51	Transfert à la zone NAGE
Consultation populaire	-200.000,00	Frais engagés sur l'exercice 2014
Organisation élections	- 183.000,00	Pas d'élections en 2015
Entretien des bâtiments (electro)	-77.475,00	Transfert
Organisation manifestations culturelles	-66.541,31	En 2014 : litige Gavin Turk
Frais organis. évènements festifs	-60.800,00	En MB 2014 : feux d'artifice
Affaires économiques et commerces	-46.525,00	En MB 2014 : transferts d'articles
Actions relations publiques	-31.525,00	Diminution locations
Fonctionnement événements jeunesse	-30.400,00	En MB 2014 : transferts d'articles
Frais poursuites et procédures	-25.000,00	En 2014 : Bateliers
Installations sportives fonctionnement	-20.802,00	En MB 2014 : transferts d'articles
Honoraires pour études et travaux	-19.455,30	Gros dossiers en 2014
Frais organisation Tadoo militaire	-12.500,00	Plus organisé en 2015
Fonctionnement PAED et Convention des Maires	-11.000,00	En MB 2014 : transferts d'articles
Autres diminutions (100 articles concernés)	-677.640,92	Essentiellement diminution linéaire entre 5% et 14,50% en application du plan de gestion – cfr annexe
Total des diminutions	2.039.564,74	

III.c Dépenses de transferts (53.169.198,38 € / + 10.026.391,03 € / + 23,24%)

Les dépenses de transferts de l'exercice 2015 s'élèvent à 53.169.198,38 € et représentent 31,14 % des dépenses de l'exercice propre. Ce type de dépenses croît de 10.026.391,03 € par rapport au dernier travail budgétaire de l'exercice 2014.

A nouveau le passage du service en SRI au sein de la zone de secours NAGE explique grandement l'importance de l'écart constaté entre 2014 et 2015 puisque le financement de cette dernière est assuré au travers d'une dotation qui pour 2015 est fixée de manière prévisionnelle au montant de 9.746.256,13 €.

Abstraction faite de cette majoration de dépense (compensée par les diminutions des autres postes de dépenses et recettes inhérents à la fonction 359), il peut être considéré que les dépenses de transfert sont majorées de 280.134,90 € (+0,65%).

La dotation au CPAS est diminuée de 188.352,52 (-1,17,%) par rapport à 2014 et porte sur 15.860.454,48 €. Cette diminution est à mettre en corrélation avec les mesures de gestion définies dans le plan de gestion actualisé de la Ville pour la période 2015-2020 qui tient notamment compte du fait de la très probable absence d'adaptation des salaires en 2015 et des marges budgétaires constatées en dépenses de personnel et de fonctionnement lors de la présentation des comptes 2013 du CPAS.

La dotation à la zone de Police est budgétée, quant à elle, au montant de 18.319.600,00 € et est en augmentation de 950.763,00 € par rapport à 2014. Cette majoration conséquente est essentiellement liée à la majoration accélérée des taux de cotisations ONSSAPL (rattrapage 2012-2016 pour obtenir un taux unique pour toutes les entités locales) sur le personnel statutaire que subissent toutes les zones de police du Royaume. Il convient, à cet égard de noter que le personnel représente plus de 85% des charges du budget zonal et que la mesure gouvernementale visant à allonger la carrière effective des policiers n'est pas neutre sur le budget zonal. Cette majoration est toutefois inférieure de 600.000 € au plan de gestion défini en 2013 puisque la dotation de la zone avait été diminuée structurellement de 500.000 € en 2014 compte tenu du ralentissement de l'inflation et que la dotation 2015 traduit un effort complémentaire de 100.000 €.

Les interventions communales pour les Fabriques d'Eglise et la laïcité sont maintenues stables à leurs montants après MB 2 de 2014, soit au montant global de 1.050.000 €.

Il n'est pas prévu d'intervention pour le CHR « Sambre et Meuse » compte tenu des résultats des exercices précédents. Le boni cumulé des deux sites s'élève à 14.389.046,30 € au 31/12/2013.

Enfin, l'ensemble des autres dépenses de transferts dont les crédits de soutien aux associations et cotisations diverses portent sur un total de 8.192.887,77 € et sont en diminution de 482.275,58 € (- 5,56%) par rapport au budget final 2014. Comme pour le fonctionnement, cette diminution est la résultante de l'application de la mesure du plan de gestion consistant à diminuer de manière linéaire de nombreux articles de transferts à destination des associations dans une fourchette de 5% à 10%. Pour la lisibilité de la présente note, les principaux ajustements sont repris dans le tableau ci-après. Le détail des ajustements concernant les seuls crédits de transferts au monde associatif sont, quant à eux, repris en annexe

	BI 2015	diff €/MB2014	remarque
Primes syndicales, cotisations intercom, autres coti.	538.645,38	+1.803,86	
Subventions Centre culturel régional	946.498,22	-45.127,76	Diminution linéaire PGA sur le subside de fonctionnement
Subventions NEW	313.500,00	-38.500,00	Réduction liée à la majoration exceptionnelle de 22.000 € en 2014 (subside coopération développement) + diminution linéaire liée au PGA
Subventions GAU	150.000,00	-28.816,72	Diminution liée au subside exceptionnel octroyé en 2014 pour Beffroi (38.816,72 €)
Subventions Comité Animation Citadelle	326.800,00	-17.200,00	Diminution linéaire PGA sur le subside de fonctionnement
Subventions Centre Documentation Actualité	0,00	-40.000,00	ASBL mise en liquidation (reprise du personnel par la Ville en 2014)
Subventions cinémas Art et Essai	26.666,67	+5.166,67	Trois mois de subside de fonctionnement pour l'ASBL « les Grignoux » (Concession Caméo)
Subventions Art vocal et musiques anciennes	171.286,51	-18.615,05	Diminution linéaire PGA sur le subside de fonctionnement
Subventions FIFF	180.316,04	-9.683,96	Diminution linéaire PGA sur le subside de fonctionnement
Subventions Office du Tourisme	328.454,00	+6.254,00	Situation financière précaire.
Subventions Comités Fêtes Wallonie	171.000,00	-19.000,00	Diminution linéaire PGA sur le subside de fonctionnement
Subventions Canal C	190.530,00	-21.170,00	Diminution linéaire PGA sur le subside de fonctionnement
Subventions Sonefa	1.896.250,00	46.250,00	Majoration en raison de l'augmentation de l'activité et de l'emprunt garanti
Subventions associations sportives	427.864,68	-47.540,52	Diminution linéaire PGA sur le subside de fonctionnement
Subventions associations jeunesse	89.300,00	-9.850,00	Diminution linéaire PGA sur le subside de fonctionnement
Subventions associations culturelles	368.560,00	+1.500,00	
Subventions associations sociales	138.246,89	-10.621,09	Diminution linéaire PGA sur le subside de fonctionnement
Autres (dont projets sociaux, PCS non-valeurs...)	1.049.726,59	-237.125,01	Diminution linéaire PGA sur le subside de fonctionnement + Transfert PCS vers fonctionnement (66.330,07 €)

III.d Dépenses de dette (19.157.799,31 € / + 1.028.067,70 € / + 5,67%)

Les dépenses brutes de dette c'est-à-dire les charges annuelles de l'endettement de la Ville hors interventions de tiers, portent sur un montant de 19.157.799,31 € et représentent 11,22 % des dépenses de l'exercice propre du budget ordinaire 2015. Elles sont en augmentation de 1.028.067,70 € (+ 5,67%) par rapport aux derniers travaux budgétaires de 2014. Les principaux montants et ajustements figurent ci-dessous :

	BI 2015	diff €/MB2014
Intérêts débiteurs	30.000,00	+10.000,00
Charges emprunts part-propre Investissements	12.612.277,48	+389.172,26
Charges emprunts TONUS	3.739.428,11	0,00
Interventions au CRAC + Assainissement	786.207,04	0,00
Charges emprunts tiers (dont Régie foncière)	485.464,38	+8.521,82
Charges emprunts Autorité supérieure	1.435.828,23	+851.107,62
Dettes "fonction police" (1999-2001)	32.266,00	+19.266,00
Charges rénovation Adeps	0,00	0,00
Charges projets attractivité urbaine - métropolitaine	0,00	0,00
Autres (princ. intérêts retard - rembt prêt garanti)	36.328,07	-250.000,00
Total dépenses de dette	19.157.799,31	+1.028.067,70

Les intérêts débiteurs sont budgétés à hauteur de 30.000,00 € et majorés de 10.000,00 € par rapport à 2014 en fonction des projections de trésorerie courante et des taux à courts termes.

Les charges d'emprunts d'investissements « Ville » portent sur un montant de 12.612.277,48 € et sont en augmentation de 389.172,26 € par rapport à fin 2014. La charge est fonction des emprunts contractés et restant à contracter d'ici la fin de l'exercice 2014 ainsi que du programme d'investissements 2015. La charge est également calculée sur base des modes (fixe, variable, structuré) et des taux de financement et préfinancement actualisés.

Ce montant intègre une économie liée à la mesure du plan de gestion actualisé et consistant à allonger de 10 années et modifier la progressivité des remboursements d'emprunts contractés en 20 années dont l'objectif en année pleine est fixé à minimum 500.000 €.

Les charges d'emprunts CRAC « tonus » portent sur un montant global de 4.525.635,15 € et sont inchangées par rapport à 2014. Celles-ci seront ajustées en MB 2015. Ces charges sont toutefois sans impact sur le résultat du budget 2015 dès lors qu'elles se rapportent à des emprunts largement couverts à par la Région (dépense = recette).

Pour rappel, le coût net des emprunts CRAC porte sur un montant de 1.003.027,12 €. Il correspond à l'intervention de la Ville pour les aides Tonus 2007 et 2008 et les soldes tonus 2006 et 2007.

Les charges d'emprunts « Autorité supérieure » ont trait à des projets ou parties de projets dont le financement est assuré par la Région (ex : nouvelle caserne SRI). Elles portent sur 1.435.828,23 € au budget initial (+ 851.107,62 €) et sont entièrement compensées en recettes.

III.e Dépenses de prélèvement (1.500.000 €/ - 3.100.000 €)

Comme indiqué dans la section « 1.a résultats du service ordinaire », une provision « pour risque de recettes fiscales » de 1,5 million € est constituée en vue de couvrir le déficit à l'exercice propre projeté en 2018 (cfr dossier séparé relatif à l'actualisation du plan de gestion et des projections 2016-2020). En effet, les exercices 2014 et 2015 montrent à souhait qu'il existe un risque fiscal notamment sur les recettes d'additionnels au Pr Im et IPP. Par ailleurs la recette « taxe pylône GSM » prévue au plan de gestion à partir de 2017 est empreinte d'incertitude.

Cette opération se justifie notamment par rapport à la nécessité découlant des circulaires et normes SEC 95 de présenter des résultats à l'équilibre à l'exercice propre au plus tard en 2017. A terme, ces dispositions empêcheront la Ville de pouvoir présenter un résultat déficitaire à l'exercice propre qui, comme c'est le cas aujourd'hui, serait comblé par une ponction dans les réserves ordinaires.

Etant donné que cette provision engendre un mali, une dérogation est sollicitée auprès du Ministre des pouvoirs locaux.

IV Exercices antérieurs

Aucune recette n'est prévue aux exercices antérieurs. Ces ajustements viennent traditionnellement en MB1 lors de l'introduction du résultat du compte.

En dépenses, il est tenu compte de la révision à la baisse des additionnels IPP 2014 et de l'ajustement de la compensation « travailleurs transfrontaliers Grand Duché de Luxembourg », seuls éléments connus à ce jour. Les autres corrections seront opérées lors de la première modification budgétaire.

Le résultat présumé des exercices antérieurs est, dès lors, présenté en mali de 1.424.957,13 €

B. Service Extraordinaire

I. Préalable : Financement des investissements pour la législature 2013-2018

En suivant la circulaire du 16 novembre 2009 relative aux communes sous plan de gestion, la Ville a la capacité d'emprunter un montant de 150 €/habitant/an pour ses besoins propres et celui de ses entités consolidées (hors projets qui auraient obtenus une dérogation – cfr caserne SRI, mises aux normes MR/MRS...). Cela représente pour la Ville une masse théorique d'emprunts de 16,5 millions €/an (150 € x 110.000 habitants) avec la faculté laissée par la dernière circulaire budgétaire d'anticiper la capacité annuelle durant la législature (total de 99 millions €).

Le Collège afin de limiter la croissance future des charges de la dette a décidé de limiter sa capacité d'investissement à 81 millions € financés à hauteur de 70,4 millions € par emprunt et 10,6 millions par fonds propre (via solde vente INATEL 6,1 millions € et caserne SRI 4,5 millions €), soit en moyenne annuelle une capacité d'investissement de 13,5 millions € avec la faculté d'anticiper les capacités annuelles de la législature.

Il est venu s'ajouter à ce montant de 81 millions €, une capacité d'emprunt complémentaire de 1,5 millions € compte tenu du fait que la vente de la crèche Pouyon ne pourra se faire en raison du lieu de départ du téléphérique. Par ailleurs, la vente de la caserne SRI est estimée à 3,3 millions € au lieu des 4,5 millions € envisagés, ce qui implique 1,2 millions € d'emprunts complémentaires pour une capacité d'investissement inchangée.

Tenant compte de ces ajustements, la capacité d'investissements « de base » porte sur 82,5 millions € financés à hauteur de 73,1 millions par emprunt et 9,4 millions € par fonds propres.

A ces 82,5 millions € est venue s'ajouter, en 2013 et 2014, une capacité complémentaire d'investissement de 47.780.031,25 € obtenue comme suit :

- 4.739.631,25 € de capacité d'emprunt liés à des projets prévus en 2012 mais non engagés ou non concrétisés (dont la mise aux normes de la piscines de salzines pour 1,4 million €) ;
- 1.974.500,00 € de fonds propres liés à des ventes de biens et récupérations de subsides ;
- 2.238.900,00 € en emprunt pour la mise aux normes de la piscine de St servais
- 3.500.000,00 € de fonds propres liés au droit de canon du projet « square Léopold » (centre commercial) ;
- 25 millions € d'emprunt pour des projets essentiellement d'attractivité urbaine dont la charge est financée par une subvention régionale annuelle de 1,5 million €

- 12.565.900,0 € d'emprunt pour la rénovation du site « ADEPS » (dont patinoire et terrain d'athlétisme) dont la charge sera financée par le Communauté française via un loyer.

La capacité totale d'investissements 2013-2018 pour la Ville et ses entités consolidées porte donc sur 130.280.031,25 € (82.500.000 + 47.780.031,25 €) financés à hauteur de 14.874.500,00 € par fonds propres¹ et 115.405.531,25 € par emprunts parmi lesquels une somme de 77.939.631,25 € est réellement à charge de la Ville et des entités consolidées.

Par ailleurs, la capacité d'emprunt transférée de la Ville vers le CPAS et la Zone de Police est de respectivement 750.000 €/an (hors projet MR/MRS) et de 500.000 €/an (hors rénovation du commissariat Place du Théâtre), soit un total de 7.500.000 € pour la législature.

II. Résultat et fonds de réserve extraordinaire

Le budget extraordinaire 2015 présente à l'exercice propre un excédent de 32.500,00 € et est en strict équilibre à l'exercice global.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent au montant de 69.301.049,00 €.

Le fonds de réserve extraordinaire est estimé à 2.126.165,38 € au 31/12/2015. Il faut noter que la vente de la crèche des Pouyons est comprise dans ce montant qui intègre le solde du fonds de réserve 2014.

La vente n'étant plus à l'ordre du jour, le FDRE peut être d'ores et déjà estimé à 626.165,38 € au 31/12/2015.

¹ Les fonds propres sont affectés conformément à la circulaire du 16/11/2009, soit au financement de projets amortissables en maximum 10 ans.

III. Dépenses

La répartition des principales masses budgétaires du programme d'investissements de l'exercice propre 2015 (hors mouvement de dépenses liées aux écritures vers le fonds de réserve) est la suivante :

	Budget Initial 2015		
	<i>Ivst total</i>	<i>Financement par emprunt en part propre</i>	<i>Financement par fonds de réserve</i>
Mobilité – Voirie – Egouttage- Equipement urbain	9.277.507,71 €	5.923.373,00 €	237.507,71 €
Citadelle	3.350.000,00 €	1.900.000,00 €	0,00 €
Bâtiments	15.267.944,29 €	6.002.700,00 €	1.601.000,00 €
Logistique	3.421.800,00 €	1.800.800,00 €	1.441.000,00 €
Projets structurants + gare	930.000,00 €	920.000,00 €	10.000,00 €
Projets « attractivité urbaine »	21.173.397,00 €	13.761.522,00 €	0,00 €
Centre Adeps	12.565.900,00 €	12.565.900,00 €	0,00 €
TOTAL	65.186.549,00 €	42.874.295,00 €	3.289.507,71 €

Le détail des différents projets extraordinaires et leur mode de financement figurent en annexe du budget.

IV. Recettes

Les recettes du service extraordinaire correspondant au financement des différents projets repris en dépenses sont les suivantes :

- Prélèvement Fonds réserve :	3.289.507,71 €
- Subsidés :	19.822.746,29 €
- Emprunts « toutes formes confondues » :	42.874.295,00 €
	<hr/>
	65.986.549,00 €

Le montant des emprunts (42.874.295,00 €) se détaille comme suit :

- Emprunts part communale	14.026.873,00 €
- Emprunts hors balise	28.847.422,00 €

Ces projets « hors balise » concernent le téléphérique, l'aménagement du Grognon, la rénovation du centre Adeps, la passerelle cyclo-piétonne ainsi que la mise en conformité de la piscine de Salzennes.

Les emprunts « part communale » portent sur un montant de 14.026.873,00 €, soit un montant de 126,83 €/habitant.

C. Suivi du plan de gestion actualisé et projections quinquennales

I.a. Préalable

Compte tenu du fait que le budget 2015 de la Ville est présenté concomitamment à l'actualisation de son plan de gestion et des projections quinquennales, ce point fait l'objet d'un rapport distinct. Néanmoins, pour la complétude du présent rapport, le tableau de bord des projections 2016-2020 après intégration des résultats du budget 2015, figure en annexe.

Seuls les aspects par rapport à la balise d'emprunts et aux ratios d'endettement sont développés dans le présent rapport dans la mesure où aucune modification n'a été apportée sur ce plan.

I.b. Balise d'emprunts

Comme indiqué dans la section « B. service extraordinaire », la Ville lors de l'adoption de son budget initial 2013 a opté pour le principe d'une balise pluriannuelle fixant ainsi la capacité d'emprunts à un **maximum de 99 millions €** d'emprunts (16,5 millions € x 6 années) desquels il faut retrancher :

- le solde de la vente du réseau INATEL (6,1 millions €) pour laquelle une dérogation a été obtenue auprès du Ministre fin 2012 pour autant que la recette soit utilisée au financement de projets extraordinaires amortissables en maximum 10 années et venant en déduction de la masse empruntable ;
- la future vente de l'actuelle caserne des pompiers ré-estimée à 3,3 millions €, qui servirait alors à financer des projets extraordinaires 2016 à 2018 aux mêmes conditions que celles obtenues pour la vente du réseau INATEL.

Cela porte le montant maximum d'emprunts « part propre » à contracter sur la législature à 89,400 millions €.

Le Collège prévoit de ne pas aller jusqu'au bout de cette faculté de sorte à limiter l'accroissement à venir de la charge de la dette. Il est actuellement prévu des emprunts « part propre » pour un montant de **70.439.631,25 €**.

Le tableau qui suit détaille l'utilisation de la capacité d'emprunt pour la période et les entités concernées.

	Capacité d'emprunts 2013-2018	2013 (comptes)	Prévision 2014 (dernière MB)	Prévision 2015 (BI)	Solde max 2016-2018 après BI 2015
Emprunts balise Ville	70.439.631,25	13.022.224,28	13.232.551,15	14.026.873,00	30.157.982,82
Emprunts balise CPAS	4.500.000,00	672.143,00	711.991,00	658.383,00	2.457.483,00
Emprunts balise ZP	3.000.000,00	554.491,03	576.000,00		1.869.508,97
TOTAL	77.939.631,25	14.248.858,31	14.520.542,15	14.685.256,00	34.484.974,79

I.c. Ratios d'endettement et des charges de la dette(circulaire 16/11/2009)

Calcul des ratios d'investissements / d'endettement CRAC après BI 2015

	1. Ratio du volume de la dette		
a.	Solde restant dû "part propre" 31/12/2013 (<i>SRD</i>)	140.013.728,51	Bilan 2013 (cpte 171/175)
b.	Recettes ordinaires totales ex propre BI 2015	169.152.608,04	
c.	Charges d'emprunts tiers (Régie foncière) BI 2015	485.464,38	DOD5
d.	Charges d'emprunts "pouvoirs subsidants" BI 2015	1.435.828,23	DOD6
e.	Charges d'emprunts CRAC (Tonus, ...) BI 2015	4.525.635,15	DOD3 + DOD4
f. = b.-c.-d.e.	Recettes ordinaires nettes (<i>RON</i>)	162.705.680,28	
g. = a./f.	Ratio VD = SRD/RON	86,05%	inférieur à 125,00%

	<u>2. Ratio des charges financières</u>		
h.	Dépenses ordinaires de dette BI 2015	19.157.799,31	
i.	Charges d'emprunts tiers (Régie foncière) BI 2015	485.464,38	DOD5
j.	Charges d'emprunts "pouvoirs subsidants" BI 2015	1.435.828,23	DOD6
k.	Charges d'emprunts CRAC (Tonus, ...) BI 2015	4.525.635,15	DOD3 + DOD4
l.	Interventions CRAC pour emprunts > 31/12/2007	2.377.521,17	00080/464-01 à 00083/464-01
m. = h.-(i.+j.+k.) + l.	Charges financières nettes (CFN)	15.088.392,72	
n. = m./g.	Ratio CF = CFN/RON	9,27%	inférieur à 17,50%

NB : Si un ratio est supérieur à ceux définis par le CRAC, la balise d'emprunts est alors diminuée à 100 €/hab/an au lieu de 150 €

Seuil SRD	203.382.100,35
Seuil CFN	28.473.494,05

D. ANNEXES :

- 1. Eléments liés au calcul des dépenses de personnel (note du DRH et tableaux) ;**
- 2. Tableau des ajustements en dépenses de fonctionnement ;**
- 3. Tableau des ajustements en dépenses de subventions aux associations ;**
- 4. Tableau d'évolution des coûts nets de personnel, fonctionnement et dette**
- 5. Projections 2016-2020 après BI 2015**
- 6. Programme des travaux à exécuter pendant l'exercice (Initial)**

ANNEXE 1

**Éléments liés au calcul des
dépendances de personnel (note
du DRH et tableaux)**

Pour établir le budget 2015 relatif aux dépenses de personnel, nous avons tenu compte des mandats des mois de septembre 2014 pour les termes échus et d'octobre 2014 pour les anticipatifs (les plus récents dont nous disposions).

Notre démarche a été la suivante : pour chaque article de type « 111 » (traitements), le montant des mois de septembre et octobre 2014 (en partant du principe que le dernier mois payé est vraisemblablement le plus représentatif de la tendance des dépenses), a été multiplié par 12.

Les articles « 112 » relatifs au pécule de vacances, ont été calculés à 92% pour tous les agents sur base des mois de référence précités.

Nous avons ensuite intégré les éléments suivants:

En termes de dépenses

- 1. A l'annexe 1 est repris l'impact sur 2015 des engagements prévus au Plan d'embauche 2014 mais n'ayant été concrétisés qu'à une date ultérieure au 1^{er} octobre 2014, pour un montant de **962 592,33€**.
- 2. A l'annexe 2 est repris le montant relatif aux engagements prévus **soit au 1^{er} janvier soit au 1^{er} juillet 2015** et figurant au Plan d'embauche 2015 pour un total de **376 993,44€**.
- 3. A l'annexe 3 figure le coût du **retour** de certains agents (en suspension complète, en maladie,...) pour un montant global de **256 541,64€**.
- 4. Le coût des **annales** a été estimé à **752 433,82€** soit 1,20% appliqué sur tous les articles.
- 5. Le coût des **évolutions de carrière** a été estimé à **100.000€** (forfait) et réparti entre les deux plus gros articles du code « 104 » et du code « 124 ».
- 6. Le coût des **revalorisations barémiques** sous forme d'indemnités pour fonctions supérieures pour un montant forfaitaire de **75.000€** et également réparti entre les deux plus gros articles du code « 104 » et du code « 124 ».
- 7. Un surcoût de **264.535,86€** suite au recalcul des cotisations patronales pensions comme demandé par le DGF.

En termes d'économies

- 1. La réduction de dépenses de traitements suite aux départs connus (mises à la retraite, démissions, ...) pour un montant de **875 051,70€** (annexe 4 et annexe 5).
- 2. Une économie de **550 000€** complémentaire aux **875 051,70€** dont question ci-dessus, en fonction du principe du non-remplacement systématique des départs (congrés de maternité, de maladie, départs à la retraite non encore connus à ce jour...) devra encore être réalisée. Il s'agit d'un scénario contraignant voire risqué et qui impose, au minimum, le respect strict du Plan d'embauche notamment.

Le tableau récapitulatif prévoit un montant de **70 498 686,07€** auquel s'ajoutent les autres charges du personnel (déplacements, formation, masse d'habillement,...) pour **426 017,29€**, ce qui donne un total général de **70 924 703,36€**.

La suppression de l'index initialement prévu au 1^{er} mai 2015 entraîne une « économie » de l'ordre de **900 000€**.

Le montant de la charge totale prévue en 2015 est inférieur à celle prévue en 2014. Celui-ci s'explique en grande partie par le transfert des traitements des agents du SRI vers la zone NAGE en ce compris les diminutions au niveau des frais de fonctionnement pour la masse d'habillement et des chèques-repas.

Cependant, par mesure de précaution, un montant de **190 248,03€** a été prévu sur le code « 351 », afin d'assurer le paiement des traitements des agents « civils » du SRI au cas où la zone NAGE ne serait pas opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2015.

Les montants éventuellement engagés par la Ville seraient remboursés à 100% par ladite zone.

Fait à Namur, le 12 novembre 2014,

G. Pagano,
Chef de division

ANNEXE 2

Tableau des ajustements en dépenses de fonctionnement

Evolution des crédits de fonctionnement

ARTICLE		2014 + MB	2015 initial	Différence	%
104/123CP-48	Organisation consultation populaire	200.000,00	0,00	-200.000,00	-100,00%
104/123EC-48	Listes électorales/élections	198.000,00	15.000,00	-183.000,00	-92,42%
351/121-48	Masse d'habillement pompiers professionnels	182.938,06	0,00	-182.938,06	-100,00%
351/127C-03	Carburant pour véhicules	79.500,00	0,00	-79.500,00	-100,00%
137/125E-02	Entretien des bâtiments (electro)	210.000,00	132.525,00	-77.475,00	-36,89%
762/124MC-48	Organisation manifestestations culturelles	204.196,31	137.655,00	-66.541,31	-32,59%
763/124FO-48	Frais organis. évènements festifs	338.000,00	277.200,00	-60.800,00	-17,99%
104/123-07	Correspondance-affranchissements	400.000,00	342.000,00	-58.000,00	-14,50%
351/127-08	Assurances de véhicules	55.889,29	0,00	-55.889,29	-100,00%
522/124AU-48	Affaires économiques et commerces	85.000,00	38.475,00	-46.525,00	-54,74%
351/127-02	Entretien véhicules	45.000,00	0,00	-45.000,00	-100,00%
352/124-02	Fonctionnement ambulances	41.500,00	0,00	-41.500,00	-100,00%
136/127G-02	Entretien des véhicules	280.000,00	239.400,00	-40.600,00	-14,50%
722/124F-02	Fonctionnement enseignement fondamental	772.300,00	731.880,00	-40.420,00	-5,23%
137/125B-02	Entretien des bâtiments (bâtiments)	264.000,00	225.720,00	-38.280,00	-14,50%
876/124-02	Propreté publique - déchets	230.000,00	196.650,00	-33.350,00	-14,50%
105/123RP-16	Actions relations publiques	70.000,00	38.475,00	-31.525,00	-45,04%
761/124VR-48	Fonctionnement événements jeunesse	133.000,00	102.600,00	-30.400,00	-22,86%
766/124MT-02	Plantation matériel outillage	175.000,00	149.625,00	-25.375,00	-14,50%
104/123-15	Frais poursuites et procédures	120.000,00	95.000,00	-25.000,00	-20,83%
351/124-12	matériel serv. incendie - achat - entretien	25.000,00	0,00	-25.000,00	-100,00%
421/140-02	Entretien voiries	170.000,00	145.350,00	-24.650,00	-14,50%
351/121PV-48	Masse d'habillement pompiers volontaires	24.645,96	0,00	-24.645,96	-100,00%
351/124RA-06	Fonctionnement Astrid	23.009,14	0,00	-23.009,14	-100,00%
351/124-08	Assurance pompiers volontaires	23.000,00	0,00	-23.000,00	-100,00%
352/127-08	Assurances de véhicules	22.783,84	0,00	-22.783,84	-100,00%
134/124PC-02	Publications communales	148.000,00	126.540,00	-21.460,00	-14,50%
764/124IS-02	Installations sportives fonctionnement	84.500,00	63.698,00	-20.802,00	-24,62%
875/124NP-02	Fonctionnement nettoyage public	135.000,00	115.425,00	-19.575,00	-14,50%
104/122-02	Honoraires pour études et travaux	61.255,30	41.800,00	-19.455,30	-31,76%
135/124EQ-02	Produits et matériel d'entretien	130.000,00	111.150,00	-18.850,00	-14,50%
766/124PL-02	Espaces verts - plantations	177.500,00	160.194,00	-17.306,00	-9,75%
761/124AJ-48	Fonctionnement activités jeunesse	166.715,00	150.043,00	-16.672,00	-10,00%
761/124PA-48	Fonctionnement PARF	160.000,00	144.000,00	-16.000,00	-10,00%
134/124I-02	Reprographie fonctionnement	108.000,00	92.340,00	-15.660,00	-14,50%
105/123-16	Rel.publ./informat./communication	135.140,00	119.700,00	-15.440,00	-11,43%
135/123I-02	Fournitures administratives	183.600,00	168.378,00	-15.222,00	-8,29%
351/123-17	Frais formation pompiers	15.000,00	0,00	-15.000,00	-100,00%
766/124AE-02	Actions environnement	98.746,70	83.957,00	-14.789,70	-14,98%
352/127-02	Entretien véhicules	14.660,00	0,00	-14.660,00	-100,00%
763/124TM-48	Frais organisation Tadoo militaire	12.500,00	0,00	-12.500,00	-100,00%
135/124-05	Matériel et vêtements de sécurité	105.000,00	93.195,00	-11.805,00	-11,24%
930/124PA-02	Fonctionnement PAED et Convention des Maires	30.000,00	19.000,00	-11.000,00	-36,67%
878/124PL-02	Fonctionnement cimetières - espaces verts	75.000,00	64.125,00	-10.875,00	-14,50%
522/124CI-48	Citadelle - travaux - acquisitions - locations	70.000,00	59.850,00	-10.150,00	-14,50%
764/124PI-02	Piscines fonctionnement	69.000,00	58.995,00	-10.005,00	-14,50%
766/124EC-02	Entretien aires de jeux	69.000,00	58.995,00	-10.005,00	-14,50%
764/124PI-06	Piscines fonctionnement - contrats	220.000,00	210.000,00	-10.000,00	-4,55%
425/124V-02	Equipements voirie	14.000,00	5.130,00	-8.870,00	-63,36%
423/140-02	Signalisation routière	60.000,00	51.300,00	-8.700,00	-14,50%
764/124P-02	Fonctionnement cellule entretien	50.000,00	41.468,00	-8.532,00	-17,06%
135/123-06	Matériel - mobilier de bureau - entretien et	110.000,00	102.000,00	-8.000,00	-7,27%
351/124PA-48	Achat produits interventions	8.000,00	0,00	-8.000,00	-100,00%
424/124MU-48	Entretien mobilier urbain	18.500,00	10.688,00	-7.812,00	-42,23%
771/124-02	Promotion culturelle/animation musées	22.800,00	15.219,00	-7.581,00	-33,25%
522/124MO-48	Programme mobilité fonctionnement	47.000,00	40.185,00	-6.815,00	-14,50%
849/124MA-48	Partenariat Namur - Massina - DGCD	66.010,00	59.475,00	-6.535,00	-9,90%
764/124SP-48	Fonctionnement stages et activités sportives	134.000,00	128.600,00	-5.400,00	-4,03%
424/124PA-48	Fonctionnement parkings	35.000,00	29.925,00	-5.075,00	-14,50%
351/127PN-02	Pneus pour véhicules	5.000,00	0,00	-5.000,00	-100,00%
104/123D-02	Frais de bureau	32.500,00	27.788,00	-4.712,00	-14,50%
131/121-01	Frais déplacements-séjours personnel	90.000,00	85.500,00	-4.500,00	-5,00%
135/123-12	Matériel - mobilier de bureau et entretien	29.000,00	24.795,00	-4.205,00	-14,50%
138/124PM-02	Fonctionnement prêt matériel	28.500,00	24.368,00	-4.132,00	-14,50%
875/124AN-02	Lutte c/animaux-plantes nuisibles	40.000,00	36.000,00	-4.000,00	-10,00%
875/124AP-02	Actions propreté	27.500,00	23.512,50	-3.987,50	-14,50%
424/124HO-48	Fonctionnement parkings horodateurs	25.000,00	21.375,00	-3.625,00	-14,50%
351/124-05	Equipements de protection	3.500,00	0,00	-3.500,00	-100,00%
351/127-06	Entretien véhicules contrat	3.500,00	0,00	-3.500,00	-100,00%
424/124MU-06	Entr. mobilier urbain - contrats	13.500,00	10.000,00	-3.500,00	-25,93%
124/124M-48	Frais divers salles communales	12.000,00	8.550,00	-3.450,00	-28,75%
421/124-02	Matériel - outillage - équipements	23.000,00	19.665,00	-3.335,00	-14,50%

Evolution des crédits de fonctionnement

ARTICLE		2014 + MB	2015 initial	Différence	%
871/124-48	Matériel secours - hygiène - santé	23.000,00	19.665,00	-3.335,00	-14,50%
352/127PN-02	Pneus pour véhicules	3.000,00	0,00	-3.000,00	-100,00%
138/124IL-02	Illuminations et pavoisement	20.000,00	17.100,00	-2.900,00	-14,50%
764/124MT-02	Matériel - outillage cellule entretien	20.000,00	17.100,00	-2.900,00	-14,50%
764/124-21	Fournitures remises de prix	20.000,00	17.100,00	-2.900,00	-14,50%
105/123FF-16	Prix Ville de Namur festival du film (FIFF)	8.000,00	5.225,00	-2.775,00	-34,69%
351/124RA-12	Entretien matériel radio	2.500,00	0,00	-2.500,00	-100,00%
930/122RF-02	Honoraires et expertises	50.000,00	47.500,00	-2.500,00	-5,00%
423/140MO-02	Remplacement signalisation (suivi étude CCR)	17.000,00	14.535,00	-2.465,00	-14,50%
875/124MT-02	Outillage environnement	17.000,00	14.535,00	-2.465,00	-14,50%
135/124-02	Matériel technique divers	16.000,00	13.680,00	-2.320,00	-14,50%
832/124TG-48	Fonctionnement Justice - mja Option	2.205,00	0,00	-2.205,00	-100,00%
767/124-02	Bibliothèques fonctionnement	15.000,00	12.825,00	-2.175,00	-14,50%
764/122SP-48	Indemnités moniteurs sports	20.000,00	18.000,00	-2.000,00	-10,00%
101/123-16	Rel.publ./informat./communication	12.000,00	10.260,00	-1.740,00	-14,50%
104/125HV-02	Entr.bat.(Hôtel ville) produits et matériel	12.000,00	10.260,00	-1.740,00	-14,50%
138/124HC-02	Fonctionnement Hall les Cortils	10.000,00	8.550,00	-1.450,00	-14,50%
767/124-48	Bibliothèques - animations conférences	10.000,00	8.550,00	-1.450,00	-14,50%
764/123S-16	Promotion sports	10.000,00	8.550,00	-1.450,00	-14,50%
766/122-48	Expertises environnementales	10.000,00	8.550,00	-1.450,00	-14,50%
137/124GS-48	Accessoires téléphonie	9.000,00	7.695,00	-1.305,00	-14,50%
351/127H-03	Huile pour véhicules	1.300,00	0,00	-1.300,00	-100,00%
105/123NO-16	Noces d'or et fêtes	8.700,00	7.440,00	-1.260,00	-14,48%
734/124BX-02	B.arts fonctionnement sections extérieures	25.000,00	23.750,00	-1.250,00	-5,00%
877/124P-02	Entretien curage égouts - DEP	8.000,00	6.840,00	-1.160,00	-14,50%
104/123IV-13	Fonctionnement site internet Ville	22.000,00	20.900,00	-1.100,00	-5,00%
101/123CB-16	Fournitures cabinets	7.500,00	6.413,00	-1.087,00	-14,49%
522/124CA-48	Citadelle - animations et promotion patrimoniale	7.500,00	6.413,00	-1.087,00	-14,49%
351/123-06	Matériel de bureau / contrats	1.071,64	0,00	-1.071,64	-100,00%
522/123MO-16	Promotion mobilite	7.000,00	5.985,00	-1.015,00	-14,50%
131/124MS-48	Mesures de sécurité - hygiène	10.000,00	9.000,00	-1.000,00	-10,00%
351/123-02	Frais administratifs	1.000,00	0,00	-1.000,00	-100,00%
352/127H-03	Huile pour véhicules	1.000,00	0,00	-1.000,00	-100,00%
844/124AV-48	Actions volontariat	3.250,00	2.279,00	-971,00	-29,88%
136/127H-03	Huile pour véhicules	18.000,00	17.100,00	-900,00	-5,00%
832/124LT-48	Fonctionnement logements - Cohésion sociale	17.500,00	16.625,00	-875,00	-5,00%
131/121-03	Masse habillement hôtesses	6.000,00	5.130,00	-870,00	-14,50%
766/124AT-48	Assistance technique DCV	16.000,00	15.200,00	-800,00	-5,00%
136/127RC-02	Réparation carrosserie des véhicules	15.000,00	14.250,00	-750,00	-5,00%
104/125-48	Frais divers déménagements services et	5.000,00	4.275,00	-725,00	-14,50%
763/123FW-16	Frais réception - représentation - Fêtes	5.000,00	4.275,00	-725,00	-14,50%
763/123JU-16	Frais organisation et réceptions jumelages	5.000,00	4.275,00	-725,00	-14,50%
138/123-13	Fonctionnement géographie urbaine	4.000,00	3.420,00	-580,00	-14,50%
101/121-01	Frais deplac.-sejours Collège communal	500,00	0,00	-500,00	-100,00%
351/124CS-48	Dépenses diverses intervention	500,00	0,00	-500,00	-100,00%
921/124-48	Fonctionnement service communal logement	4.000,00	3.600,00	-400,00	-10,00%
136/124G-02	Matériel - outillage garage	5.000,00	4.617,00	-383,00	-7,66%
930/123-16	Relations publiques - communication	2.500,00	2.138,00	-362,00	-14,48%
134/124-06	Reprographie contrat	83.312,00	83.000,00	-312,00	-0,37%
101/123-17	Frais de formation mandataires	3.000,00	2.700,00	-300,00	-10,00%
136/124VP-02	Fonctionnement pool véhicules partagés	2.000,00	1.710,00	-290,00	-14,50%
424/124SU-02	Mat.outill.equip. parkings + horodateurs	2.000,00	1.710,00	-290,00	-14,50%
522/123-16	Citadelle - réception et représentation	2.000,00	1.710,00	-290,00	-14,50%
722/123-16	Projets spécifiques et examens	2.000,00	1.710,00	-290,00	-14,50%
771/124-06	Musees restauration oeuvres/pièces	2.000,00	1.710,00	-290,00	-14,50%
832/124DE-48	Frais divers social	5.000,00	4.750,00	-250,00	-5,00%
844/123AS-16	Animations	4.500,00	4.275,00	-225,00	-5,00%
105/124AC-48	Actions citoyenneté	1.500,00	1.283,00	-217,00	-14,47%
351/123-12	Entretien mobilier de bureau	200,00	0,00	-200,00	-100,00%
101/127-02	Entretien des véhicules Collège	3.659,00	3.476,00	-183,00	-5,00%
104/123-18	Frais d'exams	1.500,00	1.350,00	-150,00	-10,00%
930/124CC-02	Fonctionnement CCATM	3.000,00	2.850,00	-150,00	-5,00%
424/123-16	Promotion générale	1.000,00	855,00	-145,00	-14,50%
764/123CG-16	Prix Chloe Grafiaux	2.500,00	2.375,00	-125,00	-5,00%
131/124SH-48	Fonctionnement S.H.E.	1.000,00	900,00	-100,00	-10,00%
773/124-02	Monuments et sites entretien	2.000,00	1.900,00	-100,00	-5,00%
762/122-04	Droits d'auteurs, honoraires, indemnités artistes	300,00	270,00	-30,00	-10,00%
351/125-06	Entretien bâtiments contrats	5.902,58	6.000,00	97,42	1,65%
930/124-02	Fonct. urbanisme / aménagement du territoire	8.000,00	8.550,00	550,00	6,88%
761/123J-16	Promotion jeunesse	5.500,00	6.143,00	643,00	11,69%
136/127PN-02	Pneus pour véhicules	75.000,00	76.000,00	1.000,00	1,33%
735/121EI-48	Ec. industrielle déplacements	1.000,00	2.000,00	1.000,00	100,00%

Evolution des crédits de fonctionnement

ARTICLE		2014 + MB	2015 initial	Différence	%
522/122CI-48	Citadelle honoraires	13.000,00	14.250,00	1.250,00	9,62%
722/124-06	Entretien machines contrats	20.500,00	22.000,00	1.500,00	7,32%
761/124SU-48	Matériel jeunesse - achat et entretien	22.000,00	23.513,00	1.513,00	6,88%
104/122MC-48	Indemnités médecins contrôle décès	23.000,00	25.000,00	2.000,00	8,70%
136/127G-06	Véhicules - contrats	50.000,00	52.000,00	2.000,00	4,00%
424/124CO-06	Contrôle stationnement contrats	0,00	2.000,00	2.000,00	
734/124BA-02	B.arts fonctionnement	32.785,00	35.032,00	2.247,00	6,85%
104/123IT-13	Informatique calcul traitements	324.025,84	326.320,00	2.294,16	0,71%
878/124VG-02	Entretien tombes victimes de guerre	0,00	2.375,00	2.375,00	
131/123-17	Frais de formation personnel	90.000,00	93.100,00	3.100,00	3,44%
735/124EI-02	Ec.industr.fonctionnement	15.898,50	19.000,00	3.101,50	19,51%
104/123IC-13	Informatique contrats	486.271,98	490.000,00	3.728,02	0,77%
135/124VT-06	Vêtements travail / contrat	77.000,00	81.000,00	4.000,00	5,19%
832/124VL-48	Vide locatif logements cohésion sociale	5.000,00	9.500,00	4.500,00	90,00%
424/124CO-48	Contrôle stationnement - fonctionnement	0,00	4.750,00	4.750,00	
424/124ST-48	Entretien mobilier stationnement	0,00	5.130,00	5.130,00	
930/124AU-48	Actions aménagement - développement durable	17.500,00	22.800,00	5.300,00	30,29%
351/125-08	Assurances des immeubles	2.500,00	9.000,00	6.500,00	260,00%
734/124CO-02	Conservatoire fonctionnement	14.801,00	23.560,00	8.759,00	59,18%
421/140-12	Voirie neige et verglas	110.000,00	119.700,00	9.700,00	8,82%
722/124FE-02	Fruits à l'école (subsidé)	0,00	10.000,00	10.000,00	
767/122-04	Droits d'auteurs	12.000,00	22.000,00	10.000,00	83,33%
878/124-02	Fonctionnement cimetières/morgues	37.000,00	47.025,00	10.025,00	27,09%
104/121-01	Frais déplacements-séjours personnel	186.000,00	196.745,20	10.745,20	5,78%
764/125-02	Entretien Eclairage terrains de sports	0,00	14.250,00	14.250,00	
121/123-48	Frais perception I.P.P.	343.453,07	348.429,33	4.976,26	1,45%
877/124V-02	Entretien curage Egouts - Voirie	55.000,00	75.525,00	20.525,00	37,32%
771/124-48	Frais déménagements musées	24.000,00	47.500,00	23.500,00	97,92%
104/122N-02	Honoraires notaires	0,00	24.000,00	24.000,00	
104/123IF-13	Fonctionnement informatique	45.000,00	85.500,00	40.500,00	90,00%
421/122-02	Coordination sécurité - santé	10.000,00	60.000,00	50.000,00	500,00%
137/126-01	Loyers et charges locatives	415.000,00	468.050,00	53.050,00	12,78%
522/124CI-06	Citadelle - travaux - prestations de tiers	286.500,00	350.000,00	63.500,00	22,16%
835/124-48	Fonctionnement halte-garderie Bébébus	8.500,00	75.000,00	66.500,00	782,35%
844/124AS-48	Action sociale - frais fonctionnement	60.000,00	170.050,00	110.050,00	183,42%
137/125-03	Chauffage éclairage bâtiments	2.757.500,00	2.887.500,00	130.000,00	4,71%
876/124-06	Propreté publique - déchets - contrats	6.930.000,00	7.260.000,00	330.000,00	4,76%
		20.745.825,21	19.756.920,03	-988.905,18	

ANNEXE 3

Tableau des ajustements en dépenses de subventions aux associations

Evolution des subventions aux associations

ARTICLE		2014 + MB	2015 initial	Différence	%
762/332CR-03	Subs. Centre culturel régional Asbl	880.950,98	648.323,22	-232.627,76	-26,41%
763/332FW-03	Subsides Comité Fêtes Wallonie	190.000,00	53.460,00	-136.540,00	-71,86%
12414/332-02	Subsides à CAC pour commémorations 14-18	50.000,00	0,00	-50.000,00	-100,00%
767/332CD-02	Subs. Centre Documentation - Actualité Asbl	40.000,00	0,00	-40.000,00	-100,00%
561/332GS-02	Subside exceptionnel Asbl GAU (Befroi)	38.816,72	0,00	-38.816,72	-100,00%
135/332-02	Subside Asbl NEW	352.000,00	313.500,00	-38.500,00	-10,94%
762/332AE-03	Subside Asbl Les 400 Coups	21.500,00	0,00	-21.500,00	-100,00%
780/332CC-03	Subside Canal C Asbl	211.700,00	190.530,00	-21.170,00	-10,00%
764/332AS-02	Subsides associations sportives locales	200.000,00	180.000,00	-20.000,00	-10,00%
762/332CC-03	Subside Centre Art vocal et Musique ancienne	189.901,56	171.286,51	-18.615,05	-9,80%
563/332AC-03	Subs. conv. Asbl Comité Animation Citadelle	344.000,00	326.800,00	-17.200,00	-5,00%
762/332AC-02	Subsides action culturelle	155.000,00	139.500,00	-15.500,00	-10,00%
764/332-02	Subsides projets sportifs	150.000,00	135.000,00	-15.000,00	-10,00%
522/332MO-02	Subsides mobilité	16.000,00	5.400,00	-10.600,00	-66,25%
131/332-02	Dotation aux groupes du Conseil communal	30.000,00	20.000,00	-10.000,00	-33,33%
930/332AI-03	Subsides Agence immobilière Student	10.000,00	0,00	-10.000,00	-100,00%
762/332FF-03	Subside Festival Film francophone Asbl	190.000,00	180.316,04	-9.683,96	-5,10%
832/332R-03	Subside Mja - Red Asbl	7.460,00	0,00	-7.460,00	-100,00%
764/332BC-03	Subside B.C.S.S.N. Asbl	56.155,20	50.539,68	-5.615,52	-10,00%
762/332T-02	Subsides développement économique	12.360,00	6.750,00	-5.610,00	-45,39%
762/332CP-02	Subside Maison de la Poésie Asbl	45.900,00	41.310,00	-4.590,00	-10,00%
762/332FO-02	Subs. Asbl Festival de Folklore de Jambes	32.000,00	28.800,00	-3.200,00	-10,00%
763/332CF-02	Subsides Comités des fêtes	27.000,00	24.300,00	-2.700,00	-10,00%
761/332AJ-02	Subsides aux plaines d'initiative volontaire	22.000,00	19.800,00	-2.200,00	-10,00%
922/332RF-02	Subside à Regie foncière pour logements	20.000,00	18.000,00	-2.000,00	-10,00%
764/332TR-03	Subside T.R.W. Organisation Asbl	17.000,00	15.300,00	-1.700,00	-10,00%
844/332AS-02	Subsides actions sociales	17.000,00	15.300,00	-1.700,00	-10,00%
771/332SA-03	Subs.Soc. archéologique de Namur Asbl	15.000,00	13.500,00	-1.500,00	-10,00%
844/332AL-02	Subside Alpha 5000 Asbl	14.872,00	13.384,80	-1.487,20	-10,00%
764/332VO-03	Subside Asbl Namur Volley	12.000,00	10.800,00	-1.200,00	-10,00%
764/332RW-03	Subside Rallye international de Wallonie Asbl	11.000,00	9.900,00	-1.100,00	-10,00%
764/332SM-03	Subside S.M.A.C. Asbl	11.000,00	9.900,00	-1.100,00	-10,00%
762/332FN-02	Subside Festival usical de Namur Asbl	10.000,00	9.000,00	-1.000,00	-10,00%
766/332FN-02	Subsides Festival Film Nature	10.000,00	9.000,00	-1.000,00	-10,00%
771/332C-02	Susides musées namurois et sociétés	10.000,00	9.000,00	-1.000,00	-10,00%
761/332OJ-02	Subsides organisations jeunesse	9.500,00	8.550,00	-950,00	-10,00%
762/332FK-02	Subside Folknam Asbl	8.000,00	7.200,00	-800,00	-10,00%
761/332BA-03	Subside Maison Jeunes et Culture Salzinnes	7.500,00	6.750,00	-750,00	-10,00%
761/332BE-03	Subside Centre culturel Basse-Enhaive Asbl	7.500,00	6.750,00	-750,00	-10,00%
761/332CH-03	Subside Maison Jeunes et Culture Champion Asbl	7.500,00	6.750,00	-750,00	-10,00%
761/332IJ-03	Subside Infor-Jeunes Asbl	7.500,00	6.750,00	-750,00	-10,00%
761/332JB-03	Subside Jambes 2000 Asbl	7.500,00	6.750,00	-750,00	-10,00%
761/332JC-03	Subside Jeunesse et Culture Asbl (St Servais)	7.500,00	6.750,00	-750,00	-10,00%
761/332PL-03	Subside Maison Jeunes et Culture Plomcot 2000 Asbl	7.500,00	6.750,00	-750,00	-10,00%
761/332SI-03	Subside SIEP Namur Asbl	7.500,00	6.750,00	-750,00	-10,00%
766/332EP-02	Subsides Natagora expositions	7.500,00	6.750,00	-750,00	-10,00%
761/332AB-03	Subside Auberge de Jeunesse Namur	7.000,00	6.300,00	-700,00	-10,00%
764/332NV-03	Subside Royal Namur Vélo Asbl	7.000,00	6.300,00	-700,00	-10,00%
762/332CO-03	Subsides Maison du Conte	10.500,00	9.900,00	-600,00	-5,71%
763/332CW-03	Subsides Comité central de Wallonie	6.000,00	5.400,00	-600,00	-10,00%
835/332-02	Subsides petite enfance	5.500,00	4.950,00	-550,00	-10,00%
871/332ON-03	Subsides petite enfance	5.500,00	4.950,00	-550,00	-10,00%
764/332WT-03	Subside Belgian Wheelchair Tennis Open Asbl	5.000,00	4.500,00	-500,00	-10,00%
844/332AU-02	Subside Asbl Autrement	4.500,00	4.050,00	-450,00	-10,00%
762/332ME-03	Subside Médiathèque Asbl	3.000,00	2.700,00	-300,00	-10,00%
764/332RC-03	Subside Running Club Asbl	2.500,00	2.250,00	-250,00	-10,00%
700/332-02	Subsides enseignement	2.000,00	1.800,00	-200,00	-10,00%
832/332-02	Subside Régie de Quartier de Namur Asbl	2.000,00	1.800,00	-200,00	-10,00%
762/332HY-03	Subsides Hypothésarts	7.800,00	7.650,00	-150,00	-1,92%
764/332PL-03	Subside Pêcheurs libres de Jambes et environs	1.250,00	1.125,00	-125,00	-10,00%
764/332RP-03	Subside Royale Pelote Saint-Servais Asbl	1.250,00	1.125,00	-125,00	-10,00%
764/332TP-03	Subside Comité provincial Tennis de Table	1.250,00	1.125,00	-125,00	-10,00%
766/332CR-03	Subsides Natagora Asbl - CREAVES	1.000,00	900,00	-100,00	-10,00%
766/332ES-02	Subsides Escargotite	1.000,00	900,00	-100,00	-10,00%
761/332EJ-03	Subside Excepté Jeunes Asbl	650,00	650,00	0,00	0,00%
762/332FA-02	Subs. Promotion des Arts forains Asbl -	140.000,00	140.000,00	0,00	0,00%
762/332MT-02	Cotisation Maison du Tourisme	7.350,00	7.350,00	0,00	0,00%
762/332CM-03	Subside C.C.R. Asbl pour maintenance	60.675,00	60.675,00	0,00	0,00%
762/332EF-03	Subside Européades du folklore Asbl	50.000,00	50.000,00	0,00	0,00%
762/332OTR-03	Subside Office du Tourisme Asbl	9.500,00	9.500,00	0,00	0,00%
79090/332-02	Subside Maison de la Laicite F. Bovesse Asbl	50.000,00	50.000,00	0,00	0,00%
832/332P-03	Subside Mja - Phénix Asbl	7.460,00	7.460,00	0,00	0,00%

Evolution des subventions aux associations

ARTICLE		2014 + MB	2015 initial	Différence	%
844/332BA-02	Subside Asbl Banque alimentaire	6.000,00	6.000,00	0,00	0,00%
844/332GL-02	Subs. Asbl Gestion Logement Namur	45.000,00	45.000,00	0,00	0,00%
844/332CI-03	Subs. Asbl Centre d'Action interculturelle -	7.500,00	7.500,00	0,00	0,00%
844/332SP-03	Subs. Fédération wallonne soins palliatifs	3.500,00	3.500,00	0,00	0,00%
844/332FO-03	Subside Asbl La Fourmi	1.500,00	1.526,68	26,68	1,78%
844/332PB-03	Subside Asbl Li ptite buwée	1.500,00	1.526,68	26,68	1,78%
844/332MT-03	Subside Asbl Une main tendue	2.500,00	2.544,46	44,46	1,78%
844/332SV-03	Subside Asbl St Vincent de Paul	2.500,00	2.544,46	44,46	1,78%
844/332VC-03	Subside Asbl Li vi clochis	2.679,60	2.735,62	56,02	2,09%
844/332CS-03	Subside Asbl Centre de Service social	3.215,52	3.282,74	67,22	2,09%
844/332SA-03	Subside Asbl Les Sauverdias	3.215,52	3.282,74	67,22	2,09%
844/332RC-03	Subside Asbl Resto du Cœur de Namur	16.465,34	16.808,71	343,37	2,09%
762/332SI-02	Subside Syndicat d'Initiative Jambes Asbl	7.500,00	12.000,00	4.500,00	60,00%
762/332OT-03	Subside Office du Tourisme Asbl	312.700,00	318.954,00	6.254,00	2,00%
522/332PV-02	Subsides Pro Vélo Asbl	0,00	9.000,00	9.000,00	
561/332AU-02	Subside Asbl GAU	140.000,00	150.000,00	10.000,00	7,14%
762/332TE-03	Subside Centre Archéologique art et histoire	0,00	11.250,00	11.250,00	
762/332BD-03	Subside Baie des Tecks Asbl	0,00	20.000,00	20.000,00	
762/332GR-03	Subside Asbl Les Grignoux	0,00	26.666,67	26.666,67	
844/332SO-02	Subside Asbl Sonefa	1.850.000,00	1.896.250,00	46.250,00	2,50%
763/332FWCC-03	Subsides CCQN Fêtes de Wallonie	0,00	117.540,00	117.540,00	
762/332CRAB-03	Subs. Centre culturel régional Asbl pour	50.000,00	237.500,00	187.500,00	375,00%
		6.361.077,44	6.033.973,01	-327.104,43	

ANNEXE 4

**Tableau d'évolution des
coûts nets de personnel,
fonctionnement et dette**

Calcul du coût net de personnel = Dépenses - Recettes			Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	B initial 2014	MB 2014	Budget 2015
Le total des dépenses ordinaires hors prélèvement			151.476.702,62	156.216.277,76	157.967.034,82	166.946.805,49	173.638.342,80	170.743.491,76
Le total des dépenses de personnel			69.050.495,72	72.563.469,84	74.112.120,30	77.098.101,09	80.359.090,72	70.498.686,13
Le total des dépenses de personnel Service Incendie			DOP351 10.287.238,07	11.025.470,28	10.830.449,77	11.262.754,34	11.182.015,72	190.248,64
Le total des dépenses de personnel hors Service Incendie			58.763.257,65	61.537.999,56	63.281.670,53	65.835.346,75	69.177.075,00	70.308.437,49
Evolution en %			5,09%	-0,81%	-0,68%	4,04%	5,08%	1,64%
Le total des dépenses de personnel en % des dépenses totales			45,58%	46,45%	46,92%	46,18%	46,28%	41,29%
Le total des dépenses de personnel en % des dépenses totales (hors SRI)			41,62%	42,38%	43,01%	42,29%	42,58%	41,22%
Evolution de l'effectif en nombre de personnes physiques								
Evolution de l'effectif en ETP								
Mandataires + assur. loi DOPX			1.873.706,87	1.858.213,10	1.540.647,66	1.556.919,10	1.641.001,17	1.754.974,31
Codes économiques Dépenses de personnel à prendre en compte DOP			67.176.788,85	70.705.256,74	72.571.472,64	75.541.181,99	78.718.089,55	68.743.711,82
Dépenses de personnel à prendre en compte (hors SRI)			56.889.550,78	59.679.786,46	61.741.022,87	64.278.427,65	67.536.073,83	68.553.463,18
Rémunération du personnel statutaire et contractuel								
111-01	Traitement du personnel communal (nommé)	DOP101	28.181.290,67	29.140.145,05	17.005.734,85	17.956.581,79	18.449.057,91	18.258.891,56
111-01	SRI	DOP101SI	7.251.102,79	7.775.930,12	7.303.928,05	7.272.145,90	7.530.113,48	41.701,67
111CT-01	Traitement du personnel communal (contractuel)	DOP1011	0,00	0,00	12.546.833,74	11.610.204,31	10.839.534,74	11.197.015,84
111CT-01	SRI	DOP1011SI	0,00	0,00	300.890,09	407.352,64	105.847,58	10.915,94
111WW-01	Traitement du personnel communal (WIN-WIN)	DOP1012	793.872,59	680.420,85	14.612,99	0,00	0,00	0,00
111-08	Indemnités de prestations du personnel communal	DOP108	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
111-08	SRI	DOP108SI	282.319,89	332.518,90	415.291,46	453.246,24	395.085,91	0,00
115-41	Autres interventions et avantages en numéraires pour le personnel communal	DOP541	1.806.000,00	1.897.836,24	1.868.144,44	1.952.835,97	1.955.731,14	1.820.564,43
Rémunération du personnel contractuel subsidié (APE, PTP, Awiph, Activa, Maribel, SINE, PCS, PFGV, Contrat de prévention et de sécurité et autres emplois subsidiés). A identifier clairement								
111-02	Traitement du personnel contractuel subsidié	DOP102	11.471.750,96	12.568.206,71	14.300.187,11	15.939.445,09	15.867.156,59	16.412.912,38
111-02	SRI	DOP102SI	27.307,34	9.849,54	13.588,98	13.848,46	23.699,43	90.907,68
Rémunération du personnel enseignant à charge de la commune								
111-19	Indemnités de prestations du personnel enseignant	DOP119	106.361,85	118.879,74	118.747,73	114.900,00	123.000,00	120.000,00
Congés payés								
112-01	Pécule de vacances du personnel communal (nommé)	DOP201	2.109.344,61	2.191.986,10	1.308.692,92	1.198.569,09	1.380.476,70	1.393.984,87
112-01	SRI	DOP201SI	371.652,06	418.487,24	377.076,52	375.146,32	383.023,96	0,00
112CT-01	Pécule de vacances du personnel communal (contractuel)	DOP2011	0,00	0,00	997.612,76	999.088,96	791.143,26	807.542,96
112CT-01	SRI	DOP2011SI	0,00	0,00	15.125,20	30.699,81	3.295,03	0,00
112WW-01	Pécule de vacances du personnel communal (WIN-WIN)	DOP2012	27.981,89	95.865,36	1.668,12	0,00	0,00	0,00
112-02	Pécule de vacances du personnel contractuel subsidié	DOP202	825.392,10	919.768,44	1.004.374,46	1.105.656,79	1.063.696,64	1.231.570,95
112-02	SRI	DOP202SI	3.103,00	0,00	726,75	1.043,68	984,29	6.969,59
Chèques-repas								
Cotisations à l'ONSS APL (hors pensions)								
113-01	Cotisations patronales à l'ONSSAPL pour le personnel communal (nommé)	DOP301	6.205.770,57	6.342.309,43	2.811.124,41	2.666.758,08	3.051.976,35	2.966.137,64
113-01	SRI	DOP301SI	1.051.143,18	1.077.061,32	940.865,78	969.136,66	970.059,63	10.370,62
113CT-01	Cotisations patronales à l'ONSSAPL pour le personnel communal (Contractuel)	DOP3011	0,00	0,00	3.381.961,56	3.468.659,33	2.867.209,69	2.996.928,72

Calcul du coût net de personnel = Dépenses - Recettes			Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	B initial 2014	MB 2014	Budget 2015
113CT-01	Cotisations patronales à l'ONSSAPL pour le personnel communal (Contractuel)	DOP3011SI	0,00	0,00	86.835,93	117.561,70	30.547,68	3.150,34
113-02	Cotisations patronales à l'ONSSAPL pour le personnel contractuel subsidié	DOP302	681.722,47	745.364,59	839.124,02	946.204,66	4.683.822,59	4.789.681,13
113-02	SRI	DOP302SI	6.443,15	563,73	778,36	793,41	6.839,67	26.232,80
113-08	Cotisations patronales à l'ONSSAPL pour les indemnités de prestations du personnel communal	DOP308	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
113-08	SRI	DOP308SI	43.675,11	51.424,02	64.239,94	70.117,39	61.119,91	0,00
Cotisations à l'ONSS APL (pensions)								
113-21	Cotisations patronales à la caisse de répartition des pensions pour le personnel communal	DOP321	221.424,75	213.367,02	194.425,25	170.839,37	164.674,95	141.628,07
113-21	SRI	DOP321SI	9.243,94	9.774,37	8.692,80	8.937,27	9.468,30	0,00
113-48	Cotisations patronales pour les autres caisses de pension (nommés)	DOP348	3.967.515,12	4.328.190,00	4.845.695,52	5.416.179,96	5.542.826,62	5.656.037,98
113-48	SRI	DOP348SI	975.669,19	1.060.166,04	1.094.596,79	1.334.911,74	1.446.038,46	0,00
113CT-48	Cotisations patronales pour les autres caisses de pension (contractuels)	DOP3481	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
113CT-48	SRI	DOP3481SI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pensions								
116-01	Pensions directement à charge de la commune	DOP601	7.089,45	0,00	0,00	135.000,00	135.000,00	135.000,00
Maladie professionnelle								
117-02	Cotisations versées au service médical du travail	DOP702	189.370,65	189.370,65	191.779,96	189.370,65	220.766,65	220.766,65
Remboursement personnel détaché								
xxx/111D-01	Récupération de la rémunération du personnel détaché (! Existe également en DOF mais pour le coût net DOF)	DOP206	294.663,10	248.076,28	310.303,03	408.133,60	400.000,00	404.800,00
Codes économiques								
	Recettes à déduire	ROT	8.789.533,51	9.655.193,03	9.152.295,37	11.295.356,07	14.985.709,72	13.574.788,18
380-06	Contributions des entreprises et des ASBL dans les charges de traitement du personnel détaché	ROT006	522.432,43	527.009,92	574.127,82	553.900,00	553.900,00	573.900,00
465-02	Contributions de l'Autorités supérieure dans les frais de personnel	ROT6502	20.000,00	24.000,00	24.000,00	48.000,00	3.793.223,13	3.793.223,13
465-05	Contributions de l'Autorités supérieure pour le personnel contractuel subsidié (APE, PTP, Awiph, Activa, Maribel, SINE, PCS, PFGV, gardiens de la paix, fonds des maladies professionnelles, Contrat de prévention et de sécurité, ADL, ATL, accueil de l'enfance, plaine de jeux, été solidaire, aménagement du territoire, environnement, ... avec fixation d'un pourcentage pour le personnel et autres emplois subsidiés). A identifier clairement	ROT505	4.232.617,55	4.552.014,27	4.718.510,10	5.319.344,61	5.224.340,57	5.203.443,20

Calcul du coût net de personnel = Dépenses - Recettes			Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	B initial 2014	MB 2014	Budget 2015
465-48	Autres contributions de l'Autorité supérieure. Contributions de l'Autorités supérieure pour le personnel contractuel subsidié (APE, PTP, Awiph, Activa, Maribel, SINE, PCS, PFGV, gardiens de la paix, fonds des maladies professionnelles, Contrat de prévention et de sécurité, ADL, ATL, accueil de l'enfance, plaine de jeux, été solidaire, aménagement du territoire, environnement, ... avec fixation d'un pourcentage pour le personnel et autres emplois subsidiés). A identifier clairement	ROT548	1.751.252,86	1.622.354,45	1.310.271,10	2.339.962,24	2.253.185,76	2.253.185,76
465-48	SRI	ROT548SI	295.433,02	831.216,48	227.163,91	550.000,00	550.000,00	0,00
485-02	Contributions des autres pouvoirs publics dans les frais de personnel	ROT8502	365.198,00	362.071,49	383.380,30	456.852,38	421.847,42	435.771,86
485-02	SRI	ROT8502SI	574.869,32	574.869,32	688.656,00	877.504,08	1.039.420,08	190.248,64
485-06	Contributions des autres pouvoirs dans les charges de traitement du personnel détaché	ROT8506	657.315,05	782.393,18	855.770,86	741.802,00	741.802,00	745.280,14
Chèques-repas (quote-part du personnel à déduire)		ROP114	370.415,28	379.263,92	370.415,28	407.990,76	407.990,76	379.735,45
% de ROT = %DOP SRI dans le total des dépenses de la fonction SRI (uniquement pour les communes "Centre")		ROT%	90,50%	89,87%	88,60%	87,25%	87,15%	1,70%
Codes économiques	Coûts à extraire (facteurs exogènes)		0,00	445.171,73	985.741,19	1.902.230,48	2.141.553,11	807.875,20
<i>131/465-02 = code de recettes</i>	<i>Frais liés à l'application des conventions collectives et sectorielles (pour l'instant = le Pacte). Soit le montant du crédit budgétaire de la subvention liée au Pacte pour l'exercice concerné.</i>	ROSUB15	0,00	0,00	0,00	122.578,50	122.578,50	122.578,50
<i>cf. note dans la feuille ci-dessous : "taux cot pens-loi et AR"</i>	<i>Frais liés à la hausse du taux de cotisation des pensions admis légalement. Cf. loi du 24 octobre 2011 et AR du 13 novembre 2011</i>			445.171,73	985.741,19	1.779.651,98	2.018.974,61	685.296,70
COÛT NET DU PERSONNEL (hors facteurs exogènes)			58.387.255,34	60.604.891,98	62.433.436,08	62.343.595,44	61.590.826,72	54.361.048,44
COÛT NET DU PERSONNEL (hors facteurs exogènes) HORS SRI			56.889.550,78	59.679.786,46	61.741.022,87	64.155.849,15	67.413.495,33	68.430.884,68
Evolution N/N-1 (en €)			2.086.386,57	2.217.636,64	1.828.544,10	-89.840,64	-752.768,72	-7.229.778,28
Evolution N/N-1 (en %)			3,71%	3,80%	3,02%	-0,14%	-1,21%	-11,74%
			4,25%	4,90%	3,45%	3,91%	5,08%	1,51%

Balise coût net de fonctionnement		Code	Compte 2012	Budget 2013 initial	2013 + MB	Compte 2013	Budget 2014 initial	Budget 2014 +MB	Budget 2015 initial
421/180-01	TRAVAUX POUR TIERS	F33	1.594,92	4.000,00	4.000,00	0,00	4.000,00	4.000,00	4.000,00
421/380-48	REMB.PAR TIERS DEGATS VOIRIE	F34	20.934,51	20.000,00	20.000,00	26.749,24	20.000,00	20.000,00	20.000,00
522/161CI-01	RECETTES DIVERSES CITADELLE	F35	500,00	1.000,00	3.500,00	500,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
522/161T-48	REMBT DEGATS DE TIERS CITADELLE	F36	0,00	50.000,00	50.000,00	0,00	50.000,00	50.000,00	50.000,00
522/465AU-01	SUBV. AFF. ECONOMIQUES - COMMERCES	F37	0,00	6.000,00	116.000,00	0,00	6.000,00	6.000,00	6.000,00
522/465CI-01	SUBV. CITADELLE	F38	3.144,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
522/465MO-01	Subvention mobilité	F39	5.000,00	69.000,00	69.000,00	0,00	69.000,00	69.000,00	69.000,00
563/161-01	Recettes occupation des quais	F70	0,00	0,00	0,00	0,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
563/161BM-01	Recettes bornes mobilihomes	F71	0,00	0,00	0,00	0,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00
563/161-48	REMBT FR. FONCT. PAR OFFICE DU TORISME	F40	7.775,47	7.500,00	7.500,00	7.304,37	7.500,00	7.500,00	7.500,00
722/161-08	INTERV. PARENTS REPAS SCOLAIRES	F41	0,00	180.000,00	180.000,00	0,00	180.000,00	180.000,00	180.000,00
722/463-01	SUBV.FONCTIONNEMENT	F42	1.956.412,76	2.075.000,00	2.075.000,00	2.023.174,25	2.140.000,00	2.165.000,00	2.160.000,00
722/465FE-01	Subventions "Fruits à l'école"	F421	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10.000,00
734/463EA-01	SUBV.FONCT.ENSEIGN. ARTISTIQUE	F43	137.068,80	135.000,00	135.000,00	139.153,69	135.000,00	135.000,00	140.000,00
735/463EP-01	SUBV.FONCT.ENS.PROF.	F44	16.847,68	72.490,00	72.490,00	420,00	72.490,00	72.490,00	74.000,00
761/465AJ-01	SUBV. ACTIV. JEUNESSE	F45	5.075,00	25.000,00	25.000,00	0,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00
761/465VR-01	SUBV. VERDUR ROCK	F46	9.295,46	15.000,00	15.000,00	8.502,56	15.000,00	15.000,00	8.000,00
762/465-01	SUBV. CONSEIL DE LA MUSIQUE	F47	15.000,00	25.000,00	25.000,00	15.000,00	25.000,00	25.000,00	25.000,00
762/465T-01	Subventions développement économique	F72	0,00	0,00	0,00	0,00	2.500,00	2.500,00	2.500,00
766 /465 S1/48	SUBS.ENVIRONNEMENT	F48	174.650,00	65.075,00	167.575,00	10.750,00	52.500,00	142.500,00	142.500,00
766/161-48	RECETTES DIVERSES (REMBT DEGATS -	F49	11.183,44	16.000,00	16.000,00	8.093,49	12.000,00	12.000,00	12.000,00
767/161DP-48	DROITS DE PRETS - BIBLIOTHEQUES	F50	5.605,00	4.000,00	4.000,00	5.722,92	4.000,00	4.000,00	5.500,00
771/465-01	SUBV. MUSEES	F51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
771/465FT-01	SUBVENTION FONDS TILMANT	F52	0,00	25.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
832/161-48	RECETTES DIVERSES - SOCIAL	F53	11.354,14	3.000,00	5.000,00	6.760,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00
832/161RI-48	RECUPERATION FRAIS FUNERAILLES	F54	0,00	3.500,00	3.500,00	3.706,82	3.500,00	3.500,00	3.500,00
832/465AD-01	SUBV. ACTIONS SOCIALES DIVERSES	F55	2.752,30	32.500,00	32.500,00	0,00	32.500,00	32.500,00	32.500,00
832/465SP-01	SUBSIDES CELLULE INSERSPORTS	F56	0,00	99.500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
832/465-01	Subvention halte-garderie Bébébus	F571	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8.500,00	75.000,00
849/465-01	SUBV. COOPER. DEVELOPPEMENT	F57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
849/465MA-01	SUBV. MASSINA	F58	27.094,00	59.475,00	59.475,00	29.737,50	59.475,00	66.010,00	59.475,00
875/161-48	PRODUITS DIVERS - AFFICHAGE - DECHETS	F59	14.549,40	37.000,00	37.000,00	38.402,45	37.000,00	37.000,00	37.000,00
876/161CP-48	SACS PAYANTS CPAS	F60	22.431,57	19.600,00	19.600,00	22.134,31	22.431,57	22.431,57	22.134,31
876/161ZP-48	SACS PAYANTS ZONE POLICE	F61	1.512,67	1.065,00	1.065,00	2.255,75	1.512,67	1.512,67	2.255,75
877/180-01	TRAVAUX POUR TIERS EGOUTS	F62	3.421,58	5.000,00	5.000,00	6.544,46	5.000,00	5.000,00	5.000,00
878/465-48	INTERV.ETAT TOMBES VICT.GUERRE	F63	2.079,00	2.500,00	2.500,00	2.104,65	2.500,00	2.500,00	2.500,00

Balise coût net de fonctionnement		Code	Compte	2012	Budget 2013 initial	2013 + MB	Compte	2013	Budget 2014 initial	Budget 2014 +MB	Budget 2015 initial
922/465AD-01	SUBV. AMENAGEMENT DURABLE	F64		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
922/465LI-01	SUBVENTION SERVICE LOGEMENT	F65		0,00	2.500,00	2.500,00		0,00	2.500,00	3.545,00	5.000,00
930/465AD-01	SUBV. AMENAGEMENT DURABLE	F66		0,00	44.000,00	20.000,00		0,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00
930/465CC-01	SUBS. R.W. CCAT	F68		0,00	6.000,00	6.000,00		0,00	6.000,00	6.000,00	6.000,00
TOTAL DEDUCTION RECETTES				3.514.413,66	4.218.294,00	4.473.593,25	3.488.451,00	4.426.407,35	4.719.403,35	3.898.639,09	
TOTAL DEDUCTION RECETTES hors SRI				2.893.377,13	3.643.405,00	3.749.199,03	2.913.581,68	3.683.903,27	3.814.983,27	3.839.139,09	
COÛT NET DU FONCTIONNEMENT				16.500.587,94	16.001.657,56	16.387.100,32	16.093.555,31	15.954.991,22	16.222.856,70	16.367.989,52	
COÛT NET DU FONCTIONNEMENT hors SRI				17.279.691,64	16.722.546,56	17.260.494,54	16.816.756,20	16.846.495,30	17.277.776,78	16.498.489,52	
Evolution N/N-1 (en %)				2,07%	-3,02%	2,41%	-1,79%	-0,86%	1,68%	0,89%	
Evolution N/N-1 (en %) hors SRI					-3,22%	3,22%	-2,57%	0,18%	2,56%	-4,51%	
Evolution N/N-1 (en €)				334.191,72	-498.930,38	385.442,76	-293.545,01	-138.564,09	267.865,48	145.132,82	
Evolution N/N-1 (en €) hors SRI					-557.145,08	537.947,98	-443.738,34	29.739,10	431.281,48	-779.287,26	

Balise coût net de dette		Code	Compte	2012	Budget 2013 + MB	Compte	2013	Budget 2014	initial	Budget 2014 +MB	Budget 2015	initial
Dépenses totales de dette				17.807.709,70	17.744.730,98		17.192.426,19	17.974.298,43		18.129.731,61		19.157.799,31
A déduire en dépenses												
00071/434-01	CONTRIB. COMMUN. DANS CHARGES	D01		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00
00073/434-01	CONTRIB. COMMUN. DANS CHARGES	D02		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00
00074/434-01	CONTRIB. COMMUN. DANS CHARGES	D03		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00
00080/434-01	CONTRIB. COMMUN. DANS CHARGES	D04		189.557,13	189.556,02		189.557,13	189.556,02		139.673,67		139.673,67
00081/434-01	CONTRIB. COMMUN. DANS CHARGES	D05		751.483,72	751.479,31		751.483,72	751.479,31		553.724,85		553.724,85
00082/434-01	CONTRIB. COMMUN. DANS CHARGES	D06		23.655,41	24.051,32		23.655,41	24.051,32		18.023,17		18.023,17
00083/434-01	CONTRIB. COMMUN. DANS CHARGES	D07		36.515,19	37.940,47		36.515,19	37.940,47		27.821,10		27.821,10
	CHARGES PROJET ADEPS											78.536,88
	CHARGES PROJETS ATTRACTIVITE URBAINE	encodé										78.743,89
TOTAL AUGMENTATION DEPENSES				1.001.211,45	1.003.027,12		1.001.211,45	1.003.027,12		739.242,79		896.523,56
A déduire en recettes												
00020/464-01	RISTOURNE CRAC REMBT ANTIC. (TONUS	D08		1.146.727,62	230.066,87		230.066,87	230.066,87		230.066,87		230.066,87
000/464-01	POUV. SUBS. REMBT INTERETS EMPR.	D42		0,00	0,00		0,00	163.412,42		163.412,42		101.717,03
00071/464-01	REMBT AUTOR. SUPER. CHARGES PRETS	D09		1.770.075,37	787.127,59		787.127,59	786.207,04		786.207,04		786.207,04
00073/464-01	REMBT AUTOR. SUPER. CHARGES PRETS	D10		1.479.116,75	1.538.258,54		1.519.215,08	1.439.354,73		1.439.354,73		1.439.354,73
00074/464-01	REMBT AUTOR. SUPER. CHARGES EMPRUNTS	D11		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00
00080/464-01	REMBT AUTOR. SUPER. CHARGES PRÊT	D12		448.168,71	448.580,46		425.914,56	419.785,28		419.785,28		419.785,28
00081/464-01	REMBT AUTOR. SUPER. CHARGES PRÊT	D13		1.776.728,19	1.778.360,56		1.688.503,46	1.664.204,46		1.664.204,46		1.664.204,46
00082/464-01	REMBT AUTOR. SUPER. CHARGES	D14		116.269,09	115.099,10		115.099,10	115.398,65		115.398,65		115.398,65
00083/464-01	REMBT AUTOR. SUPER. CHARGES	D15		179.476,45	177.670,43		177.670,43	178.132,78		178.132,78		178.132,78
00070/466-05	AIDE EXCEPTIONNELLE REMBT EMPR.	D16		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00
00074/466-05	TONUS - HOPITAUX REMBT EMPR.	D17		42.817,95	39.083,35		39.038,15	39.098,55		39.098,55		39.098,55
124/263-01	REMB INTERETS EMP.TIERS	D18		1.253,56	564,32		570,17	230,66		230,66		164,43
124/893-01	REMBOURS.EMPRUNT TIERS	D19		24.928,12	25.553,00		25.553,00	3.974,87		3.974,87		649,66
136/464-01	POUV. SUBS. REMBT INTERETS EMPR.	D20		20.625,43	22.452,58		22.074,22	20.780,49		20.780,49		19.566,21
136/664-01	POUV. SUBS. REMBT TRANCHE EMPR.	D21		23.399,86	26.149,21		26.459,48	27.619,79		27.619,79		28.578,19
131/261SP-03	REMBT INTERETS PRETS OCTROYES PAR	D22		1.503,58	1.000,00		1.421,81	1.000,00		1.000,00		1.000,00
137/263-01	REMB INTERETS EMP.TIERS	D23		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00
137/893-01	REMBOURS.EMPRUNT R.F.	D24		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00
351/485-48	Rembt charges emprunts par Zone NAGE	D241		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00		277.384,06
421/263-01	REMB INTERETS EMP.TIERS	D25		686,38	474,41		485,61	427,60		427,60		427,60
421/893-01	REMBOURS.EMPRUNT TIERS	D26		3.801,55	3.972,05		3.972,05	4.150,20		4.150,20		4.150,20

Balise coût net de dette		Code	Compte	2012	Budget 2013 + MB	Compte	2013	Budget 2014	initial	Budget 2014	+MB	Budget 2015	initial
721/464-01	POUV. SUBS. REMBT INTERETS EMPR.(FNG)	D27		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00	
722/464-01	POUV. SUBS. REMBT INTERETS EMPR.(FNG)	D28		17.899,05	17.575,20		17.044,06	17.575,20		17.575,20		131.073,65	
722/263-01	REMB INTERETS EMP.TIERS	D29		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00	
722/893-01	REMB.EMPRUNTS TIERS	D30		401,72	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00	
764/464-01	REMB.INTERETS EMP.POUV.SUBSID.	D31		9.641,37	67.098,20		44.441,85	43.098,21		43.098,21		50.735,64	
764/664-01	POUV. SUBS. REMBT TRANCHE EMPR.	D32		17.428,61	66.598,82		57.102,36	68.696,30		68.696,30		79.120,56	
771/464-01	REMB.INTERETS EMP.POUV.SUBSID.	D33		1.633,25	40.852,21		45.115,45	43.597,09		43.597,09		30.856,66	
771/664-01	POUV. SUBS. REMBT TRANCHE EMPR.	D34		0,00	39.671,26		38.159,35	39.677,71		39.677,71		41.256,48	
874/273-01	DIVIDENDES S.W.D.E.	D35		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00	
877/464-01	POUV. SUBS. REMBT INTERETS EMPR.	D36		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00	
877/664-01	POUV. SUBS. REMBT TRANCHE EMPR.	D37		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00		0,00	
922/464-01	POUV. SUBS. REMBT INTERETS EMPR.	D38		12.152,35	56.908,60		62.623,05	60.387,83		60.387,83		143.323,64	
922/664-01	POUV. SUBS. REMBT TRANCHE EMPR.	D39		0,00	92.195,97		69.113,31	71.348,54		71.348,54		193.400,16	
922/263-01	TIERS REMBT INT.EMPR.	D40		180.761,63	122.401,82		188.412,70	205.722,13		205.722,13		186.726,97	
922/893-01	REMB.AMORT.EMPR. R.F.	D41		214.335,77	303.811,70		230.135,98	262.437,10		262.437,10		293.101,57	
TOTAL DEDUCTION RECETTES				7.489.832,36	6.001.526,25		5.815.319,69	5.906.384,50		5.906.384,50		6.455.481,07	
COÛT NET DE DETTE				9.316.665,89	10.740.177,61		10.375.895,05	11.064.886,81		11.484.104,32		11.805.794,68	
Evolution N/N-1 (en %)				#N/A	-4,36%		-3,39%	6,64%		3,79%		2,80%	
Evolution N/N-1 (en €)				#N/A	-489.252,09		-364.282,56	688.991,76		419.217,51		321.690,36	

ANNEXE 5

**Projections 2016-2020
après BI 2015**

Commune / Ville de NAMUR Tableau CRAC	Code	Compte 2012	Compte 2013	Budget 2014 initial	Budget 2014 + MB	Evolution moyenne 2009 Cpte -2014 BI	Budget 2015 initial	Budget 2016 initial	Budget 2017 initial	Budget 2018 initial	Budget 2019 initial	Budget 2020 initial	
sous-total rec. de transferts	ROF	139.484.508,17	142.551.044,66	151.449.359,00	155.213.043,34	2,69%	156.822.588,36	160.161.154,84	163.985.733,35	168.149.981,67	172.100.580,62	176.537.518,84	
Mesures 2016-2020								0,00	2.290.000,00	2.351.250,00	2.414.644,00	2.480.256,00	
Sous-total transferts après mesures 2015-2020								160.161.154,84	166.275.733,35	170.501.231,67	174.515.224,62	179.017.774,84	
RECETTES DE DETTE													
Intérêts créditeurs	ROD1	59.375,34	70.588,27	60.000,00	80.000,00	-11,62%	35.000,00	encodé	25.000,00	encodé	10.000,00	encodé	10.000,00
Dividendes Holding Communal (Dexia)	ROD2	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	100,00%	0,00	100,00%	0,00	100,00%	0,00
Dividendes Intercommunales Énergétiques	ROD3	4.165.467,60	3.543.050,04	4.285.571,19	4.166.508,19	-4,45%	3.972.006,38	3.888.271,58	3.846.404,58	3.804.537,58	3.720.802,58	3.720.802,58	
Dividendes IDEFIN (IDEG)	ROD31	3.471.168,59	3.390.242,28	3.598.040,61	3.478.977,61	-2,15%	3.478.978,00	100,00%	3.478.978,00	100,00%	3.478.978,00	100,00%	3.478.978,00
Dividendes AIEG	ROD32	241.992,41	152.807,76	241.824,58	241.824,58	8,55%	241.824,58	100,00%	241.824,58	100,00%	241.824,58	100,00%	241.824,58
Dividendes INATEL	ROD33	452.306,60	0,00	0,00	0,00	-100,00%	0,00	100,00%	0,00	100,00%	0,00	100,00%	0,00
Dividendes complémentaire IDEFIN	ROD34	0,00	0,00	445.706,00	445.706,00		251.203,80	encodé	167.469,00	encodé	83.735,00	encodé	0,00
Dividendes eau	ROD4	0,00	0,00	0,00	0,00	-100,00%	0,00	100,00%	0,00	100,00%	0,00	100,00%	0,00
Autres dividendes	ROD5	27,86	26,69	1.888,12	1.888,12	132,15%	1.888,12	100,00%	1.888,12	100,00%	1.888,12	100,00%	1.888,12
Bénéfice exploitation Casino (Régie foncière)	ROD6	1.607.602,33	1.440.000,00	1.534.507,09	1.534.507,09	0,11%	1.621.322,32	100,00%	1.621.322,32	100,00%	1.621.322,32	100,00%	1.621.322,32
Autres recettes financières (principalement apport régies et remboursement emprunts tiers)	RODX	474.402,12	948.567,93	601.192,56	601.192,56	-6,60%	609.470,43	100,00%	609.470,43	100,00%	609.470,43	100,00%	609.470,43
sous-total recettes de dette	ROD	6.306.875,25	6.002.232,93	6.483.158,96	6.384.095,96	-4,58%	6.239.687,25	6.145.952,45	6.089.085,45	6.047.218,45	5.963.483,45	5.963.483,45	
Mesures 2015-2020								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Sous-total dette après mesures 2015-2020								6.145.952,45	6.089.085,45	6.047.218,45	5.963.483,45	5.963.483,45	
RECETTES DE PRELEVEMENT													
Tonus axe 2	Tonus2	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00	
Autres prélèvements	ROPR	0,00	0,00	0,00	0,00		460.000,00	100,00%	460.000,00	100,00%	460.000,00	100,00%	460.000,00
sous-total recettes de prélèvement	ROP	0,00	0,00	0,00	0,00		460.000,00	460.000,00	460.000,00	460.000,00	460.000,00	460.000,00	
Mesures 2015-2020								0,00	0,00		0,00	0,00	
Sous-total dette après mesures 2015-2020								460.000,00	460.000,00	460.000,00	460.000,00	460.000,00	
TOTAL RECETTES	ROEP	151.260.381,07	154.434.495,61	166.889.910,28	167.800.575,04	2,72%	169.152.608,04	172.457.076,99	177.481.685,16	182.042.873,39	185.979.925,60	190.495.671,19	
TOTAL MESURES RECETTES 2015-2020								0,00	2.290.000,00	2.351.250,00	2.414.644,00	2.480.256,00	
TOTAL RECETTES APRES MESURES								172.457.076,99	179.771.685,16	184.394.123,39	188.394.569,60	192.975.927,19	

Commune / Ville de NAMUR Tableau CRAC	Code	Compte 2012	Compte 2013	Budget 2014 initial	Budget 2014 + MB	Evolution moyenne 2009 Cpte -2014 BI	Budget 2015 initial	Budget 2016 initial	Budget 2017 initial	Budget 2018 initial	Budget 2019 initial	Budget 2020 initial	
Subventions Centre Documentation Actualité	DOT85	70.000,00	70.028,78	70.028,78	40.000,00	0,01%	0,00	100,00%	0,00	100,00%	0,00	100,00%	0,00
Subventions Promotion des Arts Forains	DOT86	127.000,00	140.000,00	140.000,00	140.000,00	5,06%	140.000,00	100,00%	140.000,00	100,00%	140.000,00	100,00%	140.000,00
Subventions cinémas Art et Essai	DOT87	146.548,60	50.000,00	21.500,00	21.500,00	-2,97%	26.666,67	encodé	80.000,00	100,00%	80.000,00	100,00%	80.000,00
Subventions Art vocal et musiques anciennes	DOT88	182.528,00	186.178,00	189.901,56	189.901,56	2,00%	171.286,51	102,00%	174.712,24	102,00%	178.206,48	102,00%	185.406,02
Subventions FIFF	DOT89	190.000,00	180.000,00	180.000,00	190.000,00	0,88%	180.316,04	100,00%	180.316,04	100,00%	180.316,04	100,00%	180.316,04
Subventions Office du Tourisme	DOT890	302.700,00	312.700,00	312.700,00	322.200,00	3,35%	328.454,00	102,00%	335.023,08	102,00%	341.723,54	102,00%	355.529,17
Subventions Comités Fêtes Wallonie	DOT891	187.849,95	189.749,95	190.000,00	190.000,00	1,47%	171.000,00	100,00%	171.000,00	100,00%	171.000,00	100,00%	171.000,00
Subventions Canal C	DOT892	210.000,00	211.700,00	211.700,00	211.700,00	0,99%	190.530,00	102,00%	194.340,60	102,00%	198.227,41	102,00%	202.191,96
Subventions Sonefa	DOT893	1.617.798,84	1.800.000,00	1.850.000,00	1.850.000,00	3,43%	1.896.250,00	102,50%	1.943.656,25	102,50%	1.992.247,66	102,50%	2.042.053,85
Subventions Cinémas	DOT894	0,00	0,00	0,00	0,00	-100,00%	0,00	100,00%	0,00	100,00%	0,00	100,00%	0,00
Subventions associations sportives	DOT9	568.089,35	510.405,20	506.905,20	475.405,20	-0,67%	427.864,68	100,00%	427.864,68	100,00%	427.864,68	100,00%	427.864,68
Subventions associations jeunesse	DOT91	107.380,00	97.150,00	97.650,00	99.150,00	-0,10%	89.300,00	100,00%	89.300,00	100,00%	89.300,00	100,00%	89.300,00
Subventions associations culturelles	DOT10	243.785,00	277.164,00	312.200,00	367.060,00	1,44%	368.560,00	100,00%	368.560,00	100,00%	368.560,00	100,00%	368.560,00
Intervention dans les Régies (Loisirs + Citadelle)	DOT12	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	100,00%	0,00	100,00%	0,00	100,00%	0,00
Intervention dans les emprunts CRAC	DOT13	1.001.211,45	1.001.211,45	1.003.027,12	739.242,79	1,28%	739.242,79	100,00%	739.242,79	100,00%	739.242,79	100,00%	739.242,79
Non-valeurs	DOT15	57.120,63	82.649,04	110.772,39	110.912,96	44,92%	112.300,00	100,00%	112.300,00	100,00%	112.300,00	100,00%	112.300,00
Subvention Plan de Cohésion sociale	DOT17	62.074,59	54.057,23	66.330,00	66.330,07		0,00	100,00%	0,00	100,00%	0,00	100,00%	0,00
Subventions sociales	DOT18	122.233,76	137.002,98	138.867,98	148.867,98	3,74%	138.246,89	101,00%	139.629,36	101,00%	141.025,65	101,00%	142.435,91
Autres (dont projets sociaux...)	DOTX	834.985,93	867.382,35	1.123.459,05	1.109.608,57	3,57%	937.426,59	101,00%	946.800,86	101,00%	956.268,87	101,00%	965.831,56
sous-total dép. transferts	DOT	40.493.157,35	41.321.629,69	43.774.416,69	43.142.807,35	2,88%	53.169.198,38		55.720.585,78		58.242.082,54		60.901.159,80
Mesures 2015-2020									-1.408.119,00		-1.441.275,00		-1.834.429,00
Sous-total transferts après mesures 2015-2020									54.312.466,78		56.800.807,54		59.920.341,82
DEPENSES DE DETTE													
Intérêts débiteurs	DOD1	14.571,11	19.953,38	25.000,00	20.000,00		30.000,00	encodé	50.000,00	encodé	75.000,00	encodé	100.000,00
Charges emprunts part-propre Investissements	DOD2	12.420.169,61	11.635.020,10	12.312.790,67	12.223.105,22	-0,78%	12.612.277,48	encodé	13.515.737,00	encodé	15.076.641,00	encodé	16.545.008,00
Charges emprunts TONUS	DOD3	4.042.577,14	3.848.894,44	3.739.428,11	3.739.428,11	-1,17%	3.739.428,11	100,00%	3.739.428,11	100,00%	3.739.428,11	100,00%	3.739.428,11
Interventions au CRAC + Assainissement	DOD4	788.424,29	787.127,59	786.207,04	786.207,04	-0,03%	786.207,04	100,00%	786.207,04	100,00%	786.207,04	100,00%	786.207,04
Charges emprunts tiers (dont Régie foncière)	DOD5	425.781,34	449.129,51	476.942,56	476.942,56	-2,16%	485.464,38	100,00%	485.464,38	100,00%	485.464,38	100,00%	485.464,38
Charges emprunts Autorité supérieure	DOD6	84.917,13	384.469,78	584.601,98	584.720,61	298,19%	1.435.828,23	100,00%	1.435.828,23	100,00%	1.435.828,23	100,00%	1.435.828,23
Dettes "fonction police" (1999-2001)	DOD7	0,00	880,20	13.000,00	13.000,00		32.266,00	100,00%	32.266,00	100,00%	32.266,00	100,00%	32.266,00
Charges rénovation Adeps	DOD8	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	encodé	251.318,00	encodé	345.562,00	encodé	667.249,00
Charges projets attractivité urbaine - métropolitaine	DOD9	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	encodé	351.980,00	encodé	621.473,00	encodé	1.200.008,00
Autres (princ. intérêts retard - rembt prêt garanti)	DODX	31.269,08	66.951,19	36.328,07	286.328,07	-39,28%	36.328,07	100,00%	36.328,07	100,00%	36.328,07	100,00%	36.328,07
sous-total	DOD	17.807.709,70	17.192.426,19	17.974.298,43	18.129.731,61	-0,61%	19.157.799,31		20.684.556,83		22.634.197,83		25.027.786,83
Mesures 2015-2020									-500.000,00		-500.000,00		-500.000,00
Sous-total dette après mesures 2015-2020									20.184.556,83		22.134.197,83		24.527.786,83
DEPENSES DE PRELEVEMENT													
Provisions	DOP	0,00	0,00	1.524.471,88	4.600.000,00		1.500.000,00		0,00		0,00		0,00
TOTAL DEPENSES	DOEP	156.389.785,46	157.967.034,82	166.889.910,28	173.638.342,80	2,64%	170.743.491,76		175.182.270,94		182.755.892,63		190.989.255,38
TOTAL MESURES DEPENSES 2015-2020									-2.199.413,00		-3.441.278,00		-5.441.187,00
TOTAL DEPENSES APRES MESURES									172.982.857,94		179.314.614,63		185.548.068,38

3. Récapitulatif

RECAPITULATIF													
<i>Exercice propre</i>													
RECETTES	ROEP	151.260.381,07	154.434.495,61	166.889.910,28	167.800.575,04		169.152.608,04		172.457.076,99		179.771.685,16		184.394.123,39
DEPENSES	DOEP	156.389.785,46	157.967.034,82	166.889.910,28	173.638.342,80		170.743.491,76		172.982.857,94		179.314.614,63		185.548.068,38
RESULTAT Ex. propre	SLD EP	-5.129.404,39	-3.532.539,21	0,00	-5.837.767,76		-1.590.883,72		-2.725.193,95		-5.274.207,47		-8.946.381,99
RESULTAT Ex. propre après mesures									-525.780,95		457.070,53		-1.153.944,99

ANNEXE 6

**Programme des travaux
à exécuter pendant
l'exercice (Initial)**

2015 - Programme des travaux à exécuter pendant l'exercice (Initial)

N°	ARTICLE DE DEPENSES	N° PROJET	DESCRIPTION DES TRAVAUX	Dépenses Budget initial	Subsides Budget initial	Emprunts Budget initial	VOIES ET MOYENS COUVRANT LA PART COMMUNALE				DPT demandeur	
							Type recette	Montants Initial	ARTICLE DES RECETTES	REM.		Hors masse
1	131/733-51/2008		Honoraires Beaux-Arts	100.000,00		100.000,00	Emprunt	100.000,00	131/961-51/2008			DBA
1	426/731V-53-2011	20110048	Travaux voirie	449,94			Prélev. Fds réserve	449,94	060/995-51			DVP
2	930/733-51/2011	20110088	Honoraires	100,00		100,00	Emprunt	100,00	930/961-51/2011			DVP
3	569/731-60/2012	20120046	Raccordements électrique	7.057,77			Prélev. Fds réserve	7.057,77	060/995-51			DVP
4	060/955-51	20150100	Vente caserne pompiers	3.300.000,00	0,00		Vente biens	3.300.000,00	124/762-56			DBA
5	104/724HV-60	20150001	Travaux Hôtel de Ville	26.000,00		26.000,00	Emprunt	26.000,00	104/961-51			DBA
6	104/741-98	20150002	Mobilier	39.700,00		39.700,00	Emprunt	39.700,00	104/961-51			DSA
7	104/742-52	20150003	Matériel reprographie	44.000,00		44.000,00	Emprunt	44.000,00	104/961-51			DSA
8	104/742-53	20150004	Informatique	400.000,00			Prélev. Fds réserve	400.000,00	060/995-51			DSA
9	104/742-53	20150005	Informatique site internet	150.000,00			Prélev. Fds réserve	150.000,00	060/995-51			DCS
10	124/724CI-60	20150006	Travaux Citadelle	3.350.000,00		1.900.000,00	Emprunt	1.900.000,00	124/961-51			DAU
11		20150006			1.450.000,00		Subsides	1.450.000,00	124/665-52			DAU
12	124/741-98	20150007	Maintenance salles communales	10.000,00		10.000,00	Emprunt	10.000,00	124/961-51			DSA
13	131/820-51	20150008	Prêt service social du personnel	21.000,00			Prélev. Fds réserve	21.000,00	060/995-51			DRH
14	135/744-51	20150009	Matériel technique économat	64.500,00		64.500,00	Emprunt	64.500,00	135/961-51			DSA
15	060/955-51	20150100	Vente de biens	14.500,00			Vente biens	14.500,00	135/774-51			DSA
16	136/743-52	20150010	Acquisition voitures et camionnettes	136.000,00		136.000,00	Emprunt	136.000,00	136/961-51			DSA
17	136/743-52	20150011	Acquisition voitures et camionnettes DCV	170.000,00			Prélev. Fds réserve	170.000,00	060/995-51			DCV
18	136/743-53	20150012	Achat camions	200.000,00			Prélev. Fds réserve	200.000,00	060/995-51			DSA
19	136/743-53	20150013	Achat camions DCV	125.000,00		125.000,00	Emprunt	125.000,00	136/961-51			DCV
20	136/743-98	20150014	Achat véhicules spéciaux	60.000,00			Prélev. Fds réserve	60.000,00	060/995-51			DSA
21	136/743-98	20150015	Achat véhicules spéciaux DCV	30.000,00		30.000,00	Emprunt	30.000,00	136/961-51			DCV
22	136/744-51	20150016	Acquisition matériel d'exploitation	5.000,00		5.000,00	Emprunt	5.000,00	136/961-51			DSA
23	136/745-52	20150017	Maintenance extraordinaire des autos et camionnettes	5.000,00			Prélev. Fds réserve	5.000,00	060/995-51			DSA
24	136/745-53	20150018	Maintenance extraordinaire des camions	15.000,00			Prélev. Fds réserve	15.000,00	060/995-51			DSA
25	136/745-98	20150019	Maintenance extraordinaire des véhicules spéciaux	15.000,00		15.000,00	Emprunt	15.000,00	136/961-51			DSA
26	137/724-60	20150020	Travaux de mise en conformité	775.000,00		689.000,00	Emprunt	689.000,00	137/961-51			DBA
27		20150020			86.000,00		Subsides	86.000,00	137/665-52			DBA
28	137/724-60	20150021	Travaux bâtiments communaux	440.000,00		260.000,00	Emprunt	260.000,00	137/961-51			DBA
		20150021			180.000,00		Subsides	180.000,00	137/665-52			DBA
29	137/744BT-51	20150022	Stock bâtiments	300.000,00			Prélev. Fds réserve	300.000,00	060/995-51			DBA
30	137/744EM-51	20150023	Stock électromécanique	250.000,00			Prélev. Fds réserve	250.000,00	060/995-51			DBA
31	138/733-51	20150024	Honoraires voiries	200.000,00		200.000,00	Emprunt	200.000,00	138/961-51			DVP
32	138/733MO-51	20150025	Honoraires études mobilité	60.000,00		60.000,00	Emprunt	60.000,00	138/961-51			DVP
33	138/733ST-51	20150026	Honoraires projets structurants	770.000,00		770.000,00	Emprunt	770.000,00	138/961-51	xxxxx		DVP
34	138/742-53	20150027	Géographie urbaine	20.000,00		20.000,00	Emprunt	20.000,00	138/961-51			DSA
35	138/744-51	20150028	Matériel service prêt	63.500,00		63.500,00	Emprunt	63.500,00	138/961-51			DCS
36	138/744LEO-51	20150029	Acquisition et placement matériel communication Gare	10.000,00			Prélev. Fds réserve	10.000,00	060/995-51			DAU
37	138/744ST-51	20150030	Acquisition et placement matériel projets structurants	150.000,00		150.000,00	Emprunt	150.000,00	138/961-51	xxxxx		DAU
38	421/512-56	20150037	Assurances travaux téléphérique	50.000,00		50.000,00	Emprunt	50.000,00	421/961-51	xxxxx		DVP
38	421/512-56	20150088	Assurances travaux confluence	100.000,00		100.000,00	Emprunt	100.000,00	421/961-51	xxxxx		DVP
38	421/512-56	20150089	Assurances travaux passerelle cyclopiétonne	12.500,00		12.500,00	Emprunt	12.500,00	421/961-51	xxxxx		DVP
38	421/711-58	20150031	Acquisitions immobilières	20.000,00		20.000,00	Emprunt	20.000,00	421/961-51			DVP
39	421/711MO-58	20150032	Acquisitions immobilières mobilité	160.000,00		160.000,00	Emprunt	160.000,00	421/961-51			DVP

N°	ARTICLE DE DEPENSES	N° PROJET	DESCRIPTION DES TRAVAUX	Dépenses Budget initial	Subsides Budget initial	Emprunts Budget initial	VOIES ET MOYENS COUVRANT LA PART COMMUNALE				DPT demandeur	
							Type recette	Montants Initial	ARTICLE DES RECETTES	REM.		Hors masse
40	421/711AU-58	20150033	Acquisitions immobilières attractivité urbaine	3.000.000,00		1.000.000,00	Emprunt	1.000.000,00	421/961-51		xxxxx	DVP
41		20150033			2.000.000,00		Subsides	2.000.000,00	421/664-51			DVP
42	421/731-60	20150034	Travaux voirie hors plan	2.115.000,00		1.925.873,00	Emprunt	1.925.873,00	421/961-51			DVP
43		20150034			189.127,00		Subsides	189.127,00	421/664-51			DVP
44	421/731FI-60	20150035	Travaux voirie - Fonds d'investissement	4.205.000,00		2.102.500,00	Emprunt	2.102.500,00	421/961-51			DVP
45		20150035			2.102.500,00		Subsides	2.102.500,00	421/664-51			DVP
46	421/731MO-60	20150036	Travaux voirie - mobilité	570.000,00		240.000,00	Emprunt	240.000,00	421/961-51			DVP
47		20150036			330.000,00		Subsides	330.000,00	421/664-51			DVP
48	421/732AU-60	20150037	Travaux projets attractivité urbaine Téléphérique	10.200.000,00		10.200.000,00	Emprunt	10.200.000,00	421/961-51		xxxxx	DVP
49	421/732AU-60	20150088	Travaux projets attractivité urbaine - Confluence	6.994.250,00		1.582.375,00	Emprunt	1.582.375,00	421/961-51		xxxxx	DVP
50		20150088			5.411.875,00		Subsides	5.411.875,00	421/664-51			DVP
51	421/732AU-60	20150089	Travaux projets attractivité urbaine - Passerelle cyclo-piétonne	816.647,00		816.647,00	Emprunt	816.647,00	421/961-51		xxxxx	DVP
52	421/744-51	20150038	Achat matériel et outillage	130.000,00			Prélev. Fds réserve	130.000,00	060/995-51			DVP
53	423/741-52	20150040	Signalisation routière	90.000,00		90.000,00	Emprunt	90.000,00	423/961-51			DVP
54	424/731-60	20150041	Travaux parkings	165.000,00		165.000,00	Emprunt	165.000,00	424/961-51			DVP
55	424/744-51	20150042	Matériel et horodateurs	40.000,00		40.000,00	Emprunt	40.000,00	424/961-51			DVP
56	425/731-53	20150043	Mobilier urbain et placement	510.000,00		220.000,00	Emprunt	220.000,00	425/961-51			DVP
57		20150043			290.000,00		Subsides	290.000,00	425/664-51			DVP
58	426/731V-53	20150044	Eclairage public	0,00		0,00	Emprunt	0,00	426/961-51			DVP
59	426/744-51	20150045	Matériel éclairage public	75.000,00		75.000,00	Emprunt	75.000,00	426/961-51			DCS
60	561/522-53	20150047	Subsides pour investissements à OTN	25.000,00			Prélev. Fds réserve	25.000,00	060/995-51			DEL
61	569/724-60	20150048	Travaux infrastructures touristiques	1.909.000,00		884.000,00	Emprunt	884.000,00	569/961-51			DBA
62		20150048			1.025.000,00		Subsides	1.025.000,00	569/665-52			DBA
63	569/733-51	20150049	Honoraires	66.000,00			Prélev. Fds réserve	66.000,00	060/995-51			DBA
64	705/743-98	20150050	Achat cars scolaires	200.000,00			Prélev. Fds réserve	200.000,00	060/995-51			DSA
65	722/723-60	20150051	Travaux écoles	2.465.444,29		760.000,00	Emprunt	760.000,00	722/961-51			DBA
66		20150051			1.705.444,29		Subsides	1.705.444,29	722/665-52			DBA
67	722/744-51	20150090	Matériel didactique fondamental	60.000,00			Prélev. Fds réserve	60.000,00	060/995-51			DEL
68	734/723-60	20150091	Travaux Beaux-Arts phase 4b (ou 3 bis)	820.000,00		245.000,00	Emprunt	245.000,00	734/961-51			DBA
69		20150091			575.000,00		Subsides	575.000,00	734/665-52			DBA
70	734/744-51	20150092	Matériel didactique enseignement artistique	20.000,00			Prélev. Fds réserve	20.000,00	060/995-51			DEL
71	735/744-51	20150093	Matériel didactique école industrielle	10.000,00			Prélev. Fds réserve	10.000,00	060/995-51			DEL
72	761/725-60	20150052	Aménagement aires de jeux	320.000,00		158.750,00	Emprunt	158.750,00	761/961-51			DEL
73		20150052			161.250,00		Subsides	161.250,00	761/665-52			DEL
74	761/744-51	20150053	Achat matériel jeunesse	25.000,00		25.000,00	Emprunt	25.000,00	761/961-51			DEL
75	762/522-53	20150054	Subside en capital à IMEP	100.000,00			Prélev. Fds réserve	100.000,00	060/995-51			DEL
76	762/522-53	20150055	Subside en capital à Fondation Harscamp	250.000,00			Prélev. Fds réserve	250.000,00	060/995-51			DEL
77	762/522-53	20150056	Subside à Institut St Berthuin Asbl	100.000,00			Prélev. Fds réserve	100.000,00	060/995-51			DEL
78	762/522-53	20150057	Subside investissements à XK Theater Group	10.000,00			Prélev. Fds réserve	10.000,00	060/995-51			DEL
79	762/522-53	20150094	Subside investissements à EOP ! Asbl	5.000,00			Prélev. Fds réserve	5.000,00	060/995-51			DEL
80	762/522-53	20150095	Subside investissements à NAM-IP Asbl	35.000,00			Prélev. Fds réserve	35.000,00	060/995-51			DEL
81	762/522-53	20150058	Subside investissements à Théâtre Jardin Passion	25.000,00			Prélev. Fds réserve	25.000,00	060/995-51			DEL

N°	ARTICLE DE DEPENSES	N° PROJET	DESCRIPTION DES TRAVAUX	Dépenses Budget initial	Subsides Budget initial	Emprunts Budget initial	VOIES ET MOYENS COUVRANT LA PART COMMUNALE				DPT demandeur	
							Type recette	Montants Initial	ARTICLE DES RECETTES	REM.		Hors masse
83	762/522-53	20150060	Subside investissements à Ateliers Bister	40.000,00			Prélev. Fds réserve	40.000,00	060/995-51			DEL
84	762/522-53	20150061	Subside investissements à Hôpital psychiatrique Beau Vallon	50.000,00			Prélev. Fds réserve	50.000,00	060/995-51			DEL
85	762/749-51	20150062	Acquisition œuvres d'art	30.000,00			Prélev. Fds réserve	30.000,00	060/995-51			DEL
86	764/522-53	20150063	Subsides pour investissements au Royal Hockey Club	25.000,00			Prélev. Fds réserve	25.000,00	060/995-51			DEL
87	764/522-53	20150064	Subsides pour investissements au FC Loyers	25.000,00			Prélev. Fds réserve	25.000,00	060/995-51			DEL
88	764/522-53	20150065	Subsides pour investissements au Tennis de table Loyers	90.000,00			Prélev. Fds réserve	90.000,00	060/995-51			DEL
89	764/722-60	20150066	Travaux Centre ADEPS	12.565.900,00		12.565.900,00	Emprunt	12.565.900,00	764/961-51		xxxxx	DBA
90	764/724-60	20150067	Travaux infrastructures sportives	1.708.000,00		423.250,00	Emprunt	423.250,00	764/961-51			DBA
91		20150067			1.284.750,00		Subsides	1.284.750,00	764/665-52			DBA
92	764/724PI-60	20150068	Travaux piscines	4.000.000,00		1.600.000,00	Emprunt	1.600.000,00	764/961-51		xxxxx	DBA
93		20150068			2.400.000,00		Subsides	2.400.000,00	764/665-52			DBA
94	764/744-51	20150069	Matériel et équipement sportif	315.000,00		135.000,00	Emprunt	135.000,00	764/961-51			DEL
95		20150069			180.000,00		Subsides	180.000,00	764/665-52			DEL
96	766/725-60	20150070	Maintenance parcs et jardins	130.000,00		130.000,00	Emprunt	130.000,00	766/961-51			DCV
97	766/741-98	20150071	Mobilier espaces verts	20.000,00		20.000,00	Emprunt	20.000,00	766/961-51			DCV
98	766/744-51	20150072	Matériel - outillage espaces verts	68.000,00		68.000,00	Emprunt	68.000,00	766/961-51			DCV
99	767/522-53	20150073	Subside à Baie des Tecks pour investissements	20.000,00			Prélev. Fds réserve	20.000,00	060/995-51			DBA
100	767/733-51	20150096	Etude faisabilité St Joseph	5.000,00			Prélev. Fds réserve	5.000,00	060/995-51			DEL
101	767/742-53	20150074	Numérisation bibliothèque	100.000,00		100.000,00	Emprunt	100.000,00	767/961-51			DEL
102	771/723-60	20150097	Muséographie Bateliers	800.000,00		800.000,00	Emprunt	800.000,00	771/961-51			DBA
102	771/733-51	20150075	Honoraires musées	40.000,00			Prélev. Fds réserve	40.000,00	060/995-51			DBA
103	772/522-53	20150076	Subside investissement au CCR pour Centre culturel Bomel	100.000,00			Prélev. Fds réserve	100.000,00	060/995-51			DBA
104	790/522-53	20150077	Subsides fabriques églises	140.000,00			Prélev. Fds réserve	140.000,00	060/995-51			DEL
105	790/724-60	20150078	Travaux églises et presbytères	933.500,00		686.700,00	Emprunt	686.700,00	790/961-51			DBA
106		20150078			246.800,00		Subsides	246.800,00	790/665-52			DBA
107	832/744-51	20150079	Matériel - équipement social	20.000,00		20.000,00	Emprunt	20.000,00	832/961-51			DCS
108	875/744-51	20150080	Matériel - outillage nettoyage public	90.000,00		90.000,00	Emprunt	90.000,00	875/961-51			DCV
109	877/732-60	20150081	Travaux hors plan d'égouttage	200.000,00		200.000,00	Emprunt	200.000,00	877/961-51			DVP
110	877/732FI-60	20150082	Travaux plan d'égouttage	330.000,00		125.000,00	Emprunt	125.000,00	877/961-51			DVP
111		20150082			205.000,00		Subsides	205.000,00	877/664-51			DVP
112	877/735-60	20150083	Entretien et curage d'égoûts	130.000,00		130.000,00	Emprunt	130.000,00	877/961-51			DVP
113	877/812-51	20150084	Libération de parts INASEP	100.000,00			Prélev. Fds réserve	100.000,00	060/995-51			DVP
114	878/724-60	20150086	Travaux cimetières (DVP)	170.000,00		170.000,00	Emprunt	170.000,00	878/961-51			DVP
115	878/725-60	20150087	Travaux cimetières (DCV)	30.000,00		30.000,00	Emprunt	30.000,00	878/961-51			DCV
			TOTAL	69.301.049,00	19.822.746,29	42.874.295,00		69.301.049,00				